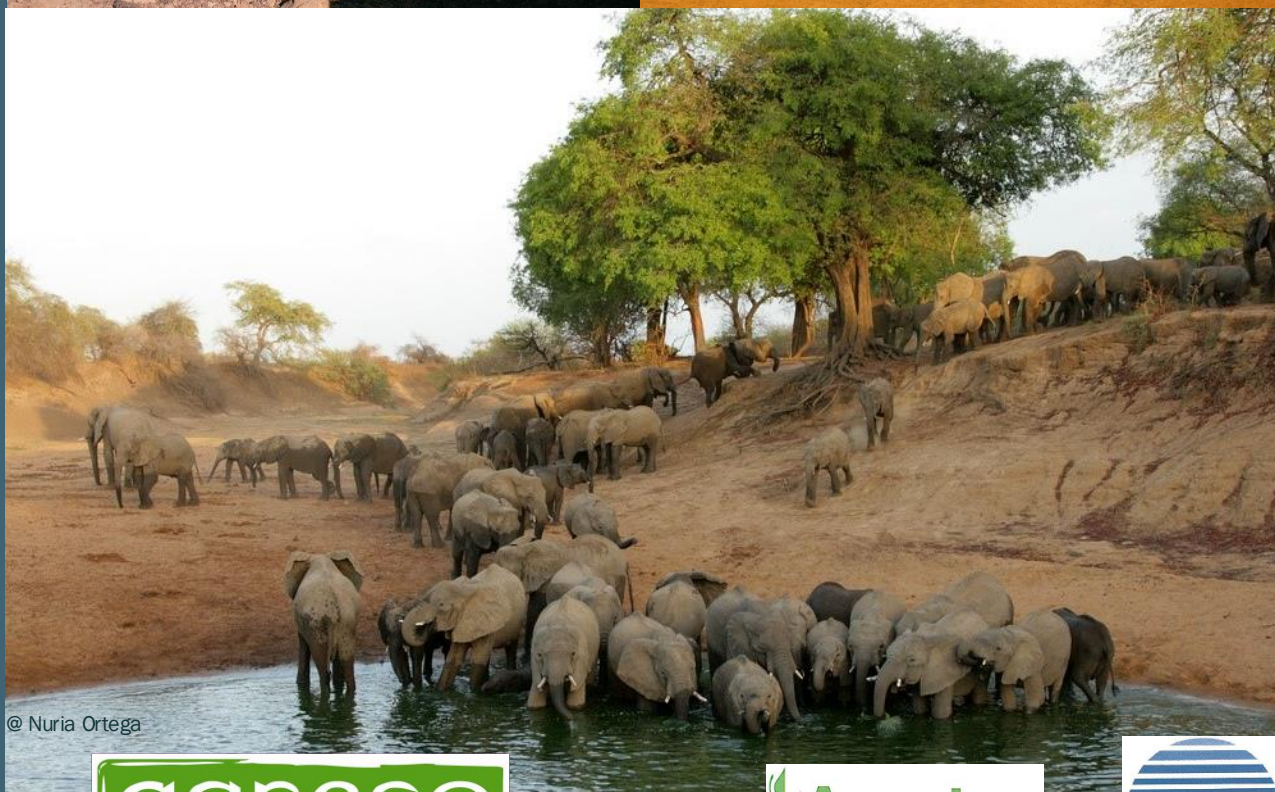
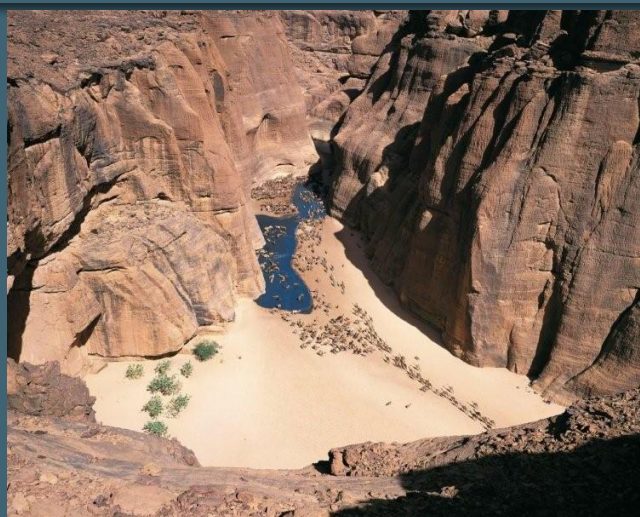


Programme d'appui à l'Ordonnateur national délégué
du Fonds européen de développement

Programme d'appui à la gestion concertée des aires protégées
et écosystèmes fragiles du Tchad

Assistance technique d'appui à la mise en œuvre du programme APEF
Contrat N° FED/2019/406-764

Rapport d'activités semestriel N. 1
Juin 2019 – Novembre 2019



@ Nuria Ortega



en partenariat avec



et





***Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et
Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF)
financé par l'Union Européenne***

Contrat FED/2019/406-764

Rapport technique semestriel n°1
Période : Juin-novembre 2019



Table des matières

Acronymes	3
Résumé exécutif	4
1. Introduction.....	6
2. Activités mises en œuvre et progrès sur les résultats attendus	7
2.1. Mise en opération de l'unité de AT	7
2.2. Installation de l'équipe d'AT	7
2.3. Résumé des prestations délivrées pendant la période 12 Juin- 30 nov 2019.....	8
2.4. Préparation et lancement des missions d'appui court terme	8
2.5. Révision de l'avenant au devis programme	10
2.6. Lancement de la Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad, PACT	10
3. Résultats du premier semestre d'AT APEF	11
4. Contraintes relevées pendant la phase de démarrage	15
5. Programmation des activités pour les 6 mois prochains	18
6. Suivi des activités en cours et planification pour 2020.....	23
Annexe 1 - Termes de Référence : Bilan-diagnostic institutionnel du MEEP et de la DCFAP.....	24
Annexe 2 - Termes de Référence : Appui à la révision du corpus législatif et réglementaire relatif à la conservation au Tchad.....	32
Annexe 3 - Termes de Référence : Expertise internationale pour effectuer un état des lieux et élaborer une stratégie d'intervention LAB dans la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL)	41
Annexe 4 - Termes de Référence : Prestation de services pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré	48
Annexe 5 - Termes de Référence : Expertise pour l'élaboration de la stratégie nationale de conservation de l'autruche au Tchad	52
Annexe 6 - Compte-rendu de la 1ère réunion de la Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad (PACT)	56

Acronymes

AAP	Appel à Propositions
AMCC TCHAD	Alliance Mondiale pour le Changement Climatique au Tchad
APEF	Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles
APN	African Parks Network
AT	Assistance Technique
ATD	Assistance Technique de Démarrage
ATP1	Assistant Technique Principal 1
ATP2	Assistant Technique Principal 2
BSB Yamoussa	Bi National Sena Oura-Bouba Ndjidda Yamoussa
CDA	Comités Départementaux d'Actions
CF	Convention de Financement
CCN	Cellule de Coordination Nationale
CNPE	Centre National pour la Protection des Eléphants
CRA	Comités Régionaux d'Actions
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
CTR	Comité Technique Restreint
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DP	Devis Programme
DPP	Devis Programme Pluriannuel
GEFZ	Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
GFF	Garde Forestière et Faunique
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MO	Maitrise d'Oeuvre
MOD	Maitrise d'Oeuvre Déléguée
PACT	Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad
PANA	Programme National d'adaptation
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PIB	Produit Intérieur Brut
PNZ	Parc National de Zakouma
POROA	Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
SCF	Sahara Conservation Fund
SE	Suivi évaluation
SOSSIF	SOS SAHEL International France
TdR	Termes de Référence
UE	Union européenne
WC	Wings for Conservation

Résumé exécutif

Le programme Aires Protégées Ecosystèmes Fragiles (APEF) est régi par la convention de financement n°TD/FED/039-048 signée le 11 avril 2017 entre la République du Tchad et la Commission européenne.

Il a pour objectif spécifique de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et des écosystèmes fragiles du Tchad à travers 3 résultats :

- *Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel*
- *Développement du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma pour faire bénéficier les populations des retombées des activités de conservation*
- *L'élargissement du modèle de gestion du PN de Zakouma à d'autres aires protégées au Tchad dans la zone sahélo-saharienne.*

Le programme, avec une période opérationnelle de 60 mois, doit être mis en œuvre via une cellule de coordination nationale composée d'un coordonnateur et de 3 cadres (Directeur administratif et financier, expert évaluation, et expert communication) ainsi que de personnel d'appui. La coordination, mobilisée après la signature de la convention de financement, a bénéficié pendant près de 2 années d'une assistance technique de démarrage qui a appuyé l'élaboration d'un devis de démarrage et du devis programme pluriannuel pour le lancement d'activités prioritaires.

Le contrat de l'Assistance technique à APEF a été signé en juin 2019 pour une période de 48 mois et l'équipe des 2 experts permanents a été mobilisée le 12 juin 2019.

Ce rapport couvre le premier semestre d'AT, pour la période de juin à novembre 2019. Pendant cette période, la phase de démarrage a vu l'installation de l'équipe des 2 experts permanents dans les locaux de la CCN APEF, l'achat de deux véhicules 4x4 et de la bureautique nécessaire à leur mission. Un compte en banque a été ouvert pour l'AT auprès de la Société Générale à Ndjamena et approvisionné pour couvrir ses besoins en fonctionnement. Les premières semaines ont consisté en des prises de contact et séances de travail avec les principaux partenaires et acteurs d'APEF permettant de dresser un état des lieux de l'avancement du programme et d'identifier plusieurs priorités.

Sur base de ces priorités, des termes de référence ont été préparés pour plusieurs missions d'appui et des experts ont été mobilisés à partir de septembre. Les missions mobilisées sont détaillées ci-après :

- i) une expertise internationale pour établir l'état de lieux de la lutte anti-braconnage dans la Réserve de faune de Binder Léré et élaborer des propositions d'actions et de renforcement urgentes (financée sur le DP)
- ii) un bilan organisationnel du MEEF et de la DCFAP qui va permettre d'orienter les activités des prochaines années en termes de stratégie pour la conservation et gestion des AP, ainsi que pour le renforcement de capacités,
- iii) la révision juridique du corpus législatif et réglementaire pour la conservation au Tchad ;
- iv) une prestation de services de l'ONG Noé pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré (financée sur le DP) et
- v) la préparation de la stratégie de conservation de l'autruche au Tchad.

Une révision et proposition d'avenant au DPP a été préparée pour être soumise fin 2019, permettant d'intégrer des activités qui n'avaient pas été considérées dans un premier temps. La Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad (PACT) a été lancée en septembre 2019 et le CSO s'est également réuni le 24 septembre 2019.

Un avenant au contrat d'AT a également présenté pour le remplacement de l'expert KE2.

1. Introduction

Le présent rapport, qui couvre la période de juin à novembre 2019, décrit les activités entreprises en rapport avec les résultats attendus de l'assistance technique au Programme APEF.

Selon les termes de référence de la mission, les services d'assistance technique ont pour objectif de garantir la bonne mise en œuvre de la convention de financement du Programme APEF.

L'assistance technique en appui à la cellule de la coordination nationale (CCN) du programme APEF intervient, à Ndjamena ainsi qu'au niveau du terrain dans les zones d'intervention du programme, à travers des experts long terme et court terme, afin d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Suivre et accompagner, la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités en matière de gouvernance, de stratégie de conservation, de performance des dispositifs règlementaires et institutionnels, de budgétisation, de dialogue transversal et de coordination intersectorielle (*résultat 1 du programme APEF*) ;
- 2) Promouvoir une approche intersectorielle du développement territorial intégrant la conservation, dans les régions concernées par le *résultat 2 (GEFZ)* et le *résultat 3 (Patrimoines sahélo-sahariens)*, et appuyer les services déconcentrés du Ministère en charge de l'environnement et des différents Ministères impliqués ainsi que les acteurs régionaux, dans la mise en place des dispositifs de coordination et de planification régionale concertée, et dans la mise en œuvre et le suivi des actions du programme.

En relation avec ces objectifs, les principaux résultats attendus par l'AT sont :

- R1 – appui à la CCN dans le pilotage de toutes les activités du programme APEF, la révision du cadre juridique et règlementaire de la politique de conservation, l'identification et la mise en œuvre d'outils et de mécanismes de financement viables et redevables ;
- R2 - le renforcement de la performance des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage ;
- R3 - une meilleure intégration de la conservation dans les politiques nationales et locales de développement et d'aménagement du territoire dans les régions concernées par les Résultats 2 et 3 de la CF (modèle de gestion intégrée et concertée des ressources naturelles et des habitats et de cohabitation homme-faune) ;
- R4 - le renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEEP, des Comités Régionaux d'Actions (CRA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) permettant d'assurer des cadres de concertation, et un dialogue multisectoriel et d'action durables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement.

2. Activités mises en œuvre et progrès sur les résultats attendus

2.1. MISE EN OPERATION DE L'UNITE DE AT

L'ordre de service et les originaux du contrat ont été transmis le 05/06/2019 au consortium AGRECO. Les experts principaux ont été mobilisés le 12/06/2019, date d'arrivée à Ndjamena du chef de mission Mr Andrea Ghiurghi, accompagné de Muriel Vives, directrice d'AGRECO et représentant le consortium.

Conformément à l'offre présentée par le consortium et les TdR du contrat d'assistance technique, la période de démarrage est d'une durée de 2 mois sur les 48 mois du contrat. Toutefois, en raison du démarrage du projet en période de congés d'été, et en accord avec les partenaires, le rapport de démarrage a été soumis en septembre.

Les premières semaines de l'assistance technique se sont focalisées sur des prises de contact et l'appropriation des dossiers en cours de la coordination APEF. Il convient en effet de souligner que la coordination APEF est opérationnelle depuis de 2 ans, appuyée depuis mi 2017 par une assistance technique de démarrage.

Le premier mois de mission, mi-juin et mi-juillet 2019, a été dédié à la prise de contact et aux premières séances de travail avec les principales institutions bénéficiaires, les donateurs, les partenaires et les parties prenantes. En particulier, les premiers jours qui ont suivi leur prise de fonction, les ATP1 et ATP2, accompagnés de Mme Muriel Vives, directrice d'AGRECO ainsi que de Mr Ratou Barka, directeur du bureau Diligence Conseils, membre du consortium, ont rencontré :

- i) l'équipe de coordination de l'APEF ainsi que le point focal APEF du MEEP,
- ii) la section Développement Rural et Sécurité Alimentaire à la DUE le vendredi 14/06 et
- iii) le coordonnateur du PAON également le 14/06/2019.

L'objectif de ces réunions était d'examiner :

- a. les progrès réalisés par le programme APEF au cours de sa phase de démarrage (c'est-à-dire depuis mi 2017),
- b. les activités prévues dans le cadre du programme et
- c. de revoir conjointement l'approche proposée par l'assistance technique.

Des réunions officielles, ainsi que par la suite des contacts à travers plusieurs rencontres moins formelles, ont eu lieu avec les institutions, projets et partenaires.

La liste complète des personnes/institutions/projets et partenaires rencontrés, aussi bien que les contenus de ces sessions de travail, y compris le travail dédié à la passation d'information et documents par l'ATD, a été présenté dans le rapport de démarrage (<https://vcloud.agreco.be/owncloud/index.php/s/oaboLSXzaasDA9W> - mot de passe : APEFDEMARRAGE).

2.2. INSTALLATION DE L'EQUIPE D'AT

Les bureaux des AT, au sein de la CCN APEF, ont été équipés et sont opérationnels depuis fin juin 2019. AGRECO a ouvert un compte bancaire auprès de la banque Société Générale et deux véhicules 4x4 Toyota

ont été acquis, dédouanés et immatriculés. Les experts ont été équipés avec la bureautique nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

2.3. RESUME DES PRESTATIONS DELIVREES PENDANT LA PERIODE 12 JUIN- 30 NOV 2019

Expertise	Nom des experts	cat.	HJ prévus au contrat		prestations période antérieure		Prestations sur la période												total presté au 30/11		solde	
							Jun-19		Jul-19		août2019		Sep-19		Oct-19		Nov-19					
							senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior				
A.1 Prestations experts long terme			1.760	0	0	0	25	0	31	0	29	0	24	0	12	0	16	0	137	0	1.623	0
Chef de mission	A. Ghiurghi	senior	880	0	0	0	13	0	8	0	8	0	21	0	12	0	16	0	78	0	802	0
Expert 2	M. Ahmat	senior	880	0	0	0	12	0	23	0	21	0	3	0	0	0	0	0	59	0	821	0
A.2 Prestations experts court terme			500	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	51	2	53	3	447	197
quantités engagées			140	51																	360	149
bilan organisationnel	JM Noiraud	senior	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	0	27	0	16	0
bilan organisationnel	R. Calaque	senior	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	24	0	26	0	11	0	
révision juridique	A. Guignier	senior	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0
révision juridique	A. Adoubaie	junior	0	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1,5	0	2,5	0	0	48,5

2.4. PREPARATION ET LANCEMENT DES MISSIONS D'APPUI COURT TERME

La préparation de cinq missions d'appui a été lancée pendant cette période pour prendre en considération les priorités du programme APEF.

Il s'agit de :

- Une expertise internationale pour effectuer un état des lieux et élaborer une stratégie d'intervention LAB d'urgence dans la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL). Pour cette activité, financée sur budget du Devis Programme (DP), l'AT APEF a préparé les TdR de cette mission, suivi la préparation et le déroulement de la mission, et révisé le rapport produit par l'expert.
- L'évaluation-analyse institutionnelle du MEEP et de la DCFAP, avec propositions pour la réorganisation des institutions en charge des AP. Les deux experts recrutés pour cet appui court terme ont effectué leur première mission au cours du mois de novembre. L'AT APEF les a présentés aux partenaires et accompagnés lors de plusieurs réunions importantes, tout en contribuant à l'analyse et à la réflexion. L'AT APEF a également participé à l'atelier de restitution en fin de mission.
- La révision du corpus législatif et réglementaire concernant la conservation. Le démarrage de la mission a été effectif à partir d'octobre avec la revue documentaire assurée par l'expert junior. La mission au Tchad de l'expert senior est prévue à partir du 1^{er} décembre.
- Prestation de services pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré. Expertise sur budget du DP, pour laquelle l'AT a préparé les TdR et est en train de suivre les avancés.
- La préparation de la stratégie de conservation de l'autruche au Tchad.

Les TdR sont en annexe 1 à 5. Ils ont été préparés en étroite collaboration avec la CCN et validés par le CTR du MEEP avant d'être transmis avec les CV des experts pressentis pour validation par le PAON avec copie à la DUE.

Les cinq missions se résument comme suit :

- Etat des lieux et élaboration d'une stratégie d'intervention LAB d'urgence dans la RFBL :

- Objectif : procéder à une étude diagnostic des institutions en charge de la gestion des aires protégées au Tchad afin d'en déterminer les capacités et niveau d'efficacité. Il devra proposer un programme de réorganisation à court et moyen terme permettant de pallier les déficiences constatées et de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune
 - Durée : 1 mois, entre septembre et octobre 2019
 - Experts : 1 expert senior, 20 jours de prestation (budget du DP)
- ii) Evaluation-analyse organisationnel du MEEP et de la DCFAP
- Objectif : procéder à une étude diagnostic des institutions en charge de la gestion des aires protégées au Tchad afin d'en déterminer les capacités et niveau d'efficacité. Il devra proposer un programme de réorganisation à court et moyen terme permettant de pallier les déficiences constatées et de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune
 - Durée : 5 mois à partir de novembre 2019
 - Experts : 2 experts senior, dont 1 expert institutionnel (43 jours de prestation) et 1 expert biodiversité (37 jours de prestation)
- iii) Révision du corpus législatif et règlementaire concernant la conservation
- Objectif : dresser/compléter l'état des lieux du corpus législatif et règlementaire dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des aires protégées au Tchad, puis de proposer une (des) révision(s) des textes concernés permettant une application plus efficace et plus complète de la loi dans ces domaines et en ligne avec la réforme institutionnelle du secteur AP/biodiversité en train d'être développée dans le pays.
 - Durée : 8 à 10 mois à partir de décembre 2019
 - Experts : 2 experts juristes, 1 senior (60 jours) et 1 junior (51 jours).
- iv) Prestation de services pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré
- Objectif : Renforcer la protection des éléphants de la RFBL par un appui aérien avec 84 heures de survol de surveillance, 20 heures de vol de logistique, et l'ouverture de 2 pistes d'atterrissage dans la RFBL.
 - Durée : 4 mois à partir de novembre 2019
 - Experts : contrat de services avec l'ONG Noé (budget du DP).
- v) Préparation de la stratégie de conservation de l'autruche au Tchad
- Objectif : Dresser un premier état des lieux de la population d'autruches au Tchad. Une carte préliminaire de la présence possible d'autruches au Tchad a été ébauchée en septembre 2019. Cependant, ces informations sont incomplètes, ou datées et provenant de sources non officielles. Il est donc nécessaire de collecter des données primaires sur le terrain afin de disposer d'une image actualisée de la répartition actuelle de l'autruche dans le pays. Sur la base des informations collectées sur le terrain, une stratégie nationale pour la conservation à long terme de l'autruche au Tchad sera élaborée.

- Durée : 4 mois
- Expert : 1 expert senior en gestion et conservation des espèces (23 jours).

2.5. REVISION DE L'AVENANT AU DEVIS PROGRAMME

Le programme APEF a démarré mi 2017, avec un Devis-Programme (DP) de démarrage (20/10/2017 au 19/02/2018) et un devis-programme pluriannuel (DPP) couvrant la période du 1/07/2018 au 30/09/2023.

Après plusieurs mois, il est nécessaire d'actualiser le DPP au regard de nouveaux développements et orientations souhaitées par l'administration, pour autant que les révisions entrent dans le cadre de la convention de financement régissant le programme APEF. Il convient par ailleurs de noter que le DPP prévoit pour son exécution plusieurs contrats de services, de fournitures ou de subventions en régie. Ces contrats sont soumis à la règle du N+3 qui s'achève, après demande d'un avenant à la CF, le 11/04/2021. Après cette date, aucun contrat en régie ne pourra être signé et les fonds non utilisés seront automatiquement désengagés.

Au cours de plusieurs séances de travail, et en étroite collaboration avec le MEFF et la DCFAP, l'avenant est en train d'être revu avec entre autres, l'objectif d'introduire une ligne qui permet l'attribution de subventions à des opérateurs qui puissent appuyer la planification, protection et gestion des AP et des écosystèmes fragiles.

2.6. LANCEMENT DE LA PLATEFORME DES ACTEURS DE LA CONSERVATION AU TCHAD, PACT

La première réunion du PACT s'est tenue le 24 septembre 2019 à Ndjamena dans le but de formaliser cette structure, en confirmant la volonté de participation des différents acteurs de la conservation, de recenser les activités de conservation et les financements actuels au bénéfice de la conservation et de récolter les priorités de chacun sur les sujets jugés urgents afin d'organiser des groupes de travail.

L'objectif de la plateforme est de construire et de mettre en œuvre de manière partagée, une politique nationale, cohérente, efficiente, durable et opérationnelle, de conservation et de valorisation de la biodiversité, des aires protégées, des écosystèmes fragiles et des patrimoines naturels et culturels au Tchad.

Plus spécifiquement les objectifs opérationnels de la plateforme des acteurs de la conservation sont :

- mieux coordonner les efforts et les différentes initiatives dans le domaine de la conservation au Tchad et mutualiser les moyens, si possible ;
- harmoniser les approches et stratégies actuellement développées par les différents acteurs et partenaires de la conservation ;
- conforter et améliorer la capitalisation des projets, des initiatives et des actions menées au bénéfice de la politique nationale de conservation et de l'efficacité de ses outils ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies sectorielles opérationnelles et d'outils et moyens spécifiques partagés dans les domaines de la LAB (y c. renseignement), la conservation des espèces phares (PANE), la gestion des AP et des habitats fragiles, l'harmonisation des systèmes de suivi, collecte et traitement des données de la biodiversité, etc.) ;
- participer aux processus d'adaptation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel (classement AP, outils de gestion, réorganisation des institutions en charge des AP, etc.).

Cette première réunion a permis de regrouper un grand nombre d'acteurs (47 participants au total) présentant une forte diversité : 12 ONGs et associations nationales, partenaires techniques du MEEP, plusieurs conservateurs/gestionnaires d'AP, des projets (PASTOR, BIOPALT, RECONNECT, POROA, BSB Yamoussa/COMIFAC, ...), des services du MEEP (DCFAP, GFF), et d'autres Départements Ministériels (Tourisme).

Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe 6.

3. Résultats du premier semestre d'AT APEF

Dans le tableau ci-dessous est présenté un aperçu des activités entreprises et résultats obtenus au cours du premier semestre d'AT.

Activités pour la période juin-novembre 2019	État au 30 novembre 2019	Calendrier indicatif
<p>Activité 1.i : Appuyer la CCN pour une coordination nationale efficace, une planification concertée, une mise en œuvre efficiente et une supervision adaptée de l'ensemble des activités du programme</p> <p>➤ Préparation et facilitation des sessions trimestrielles du Comité de Suivi Opérationnel (CSO)</p>	<p>Le deuxième CSO du Programme APEF est organisé le 24 septembre 2019 à Ndjamena.</p> <p>Le CSO du programme APEF établi par arrêté du ministre le 3 octobre 2017, est présidé par le Secrétaire General du MEEP et composé par plusieurs membres : PAON, point focal du ministère auprès APEF, 7 directeurs généraux, la DCFAP, un représentant du ministère de la justice, le coordonnateur du programme PA STOR, des représentants des ONG et des opérateurs APEF sur le terrain, aussi bien que des partenaires intervenant dans le domaine de la conservation (ambassades, PNUD, BAD, bureaux de coopération).</p>	<p>Deuxième CSO APEF tenu 24 septembre 2019.</p> <p>Le prochain CSO est programmé pour le 14 janvier 2020</p>
<p>Activité 1.i : Appuyer la CCN pour une coordination nationale efficace, une planification concertée, une mise en œuvre efficiente et une supervision adaptée de l'ensemble des activités du programme</p> <p>➤ Elaboration d'outils de planification</p>	<p>Une demande d'avenant du DPP a été préparée et sera soumise avant fin 2019</p>	<p>Demande d'avenant du DPP présenté avant fin 2019</p>

Activités pour la période juin-novembre 2019	État au 30 novembre 2019	Calendrier indicatif
<p>Activité 1.ii : Assurer une maîtrise par la CCN des règles et des procédures contractuelles s'appliquant au programme</p> <p>➤ Appui à la préparation d'appels à propositions et contrats pour expertises dans le cadre du DP</p>	<p>Deux appels à propositions ont été préparés et deux contrats signés pour des activités techniques dans la RFBL :</p>	<p>Etude LAB dans la RFBL terminé en octobre 2019</p> <p>Prestation de service pour la protection des éléphants de la RFBL par un appui aérien démarré le 11 novembre 2019, en cours.</p>
<p>Activité 1.iii : Mobiliser l'ENP et gérer les missions afférentes prévues pour la mise en œuvre effective des résultats du programme</p>	<p>Les TdR pour trois missions des ENP ont été préparées. Les missions ont été planifiées, organisées et gérées par l'AT1 et le staff du siège AGRECO.</p>	<p>Deux mission ENP en cours (Revue institutionnelle et Révision textes juridiques)</p> <p>TdR pour la préparation de la stratégie de conservation de l'Atruche préparés et soumis à la DCFAP</p>
<p>Activité 1.v : Soutenir la CCN, la MOD et la MO, dans le développement et le maintien d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme</p> <p>➤ Développement de la base de données suivi évaluation APEF</p>	<p>Le système de suivi de APEF se fera à travers une collaboration entre APEF et le programme AMCC-Tchad visant à adapter la base de données déjà existante au sein du AMCC pour qu'elle puisse héberger également l'ensemble d'indicateurs APEF sur la biodiversité ainsi que ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Un expert chargé d'adapter la base de données en ligne du programme AMCC et de former 3 techniciens à son utilisation (1 APEF + 2 DCFAP) est en cours de recrutement par APEF.</p>	<p>Version à jour de la base données délivrée et chargé de suivi APEF + 2 techniciens MEEP/DCFAP formés pendant le deuxième semestre d'AT.</p>
<p>Activité 1.vi : Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le programme</p> <p>➤ Développement du site internet APEF</p>	<p>Une version préliminaire hors ligne du site internet du programme APEF existait déjà à l'arrivée de l'AT. Sa structure et ses contenus ont été révisés. Le nouveau site APEF est encore en phase de construction pour certaines pages mais il est déjà accessible sur le web.</p> <p>(http://apef.tchadenvironnement.org/)</p>	<p>Site internet APEF terminé avant Février 2019. Il sera ensuite mis à jour régulièrement per l'expert communication du Programme, notamment dans les sections « Actualités du Programme »,</p>

Activités pour la période juin-novembre 2019	État au 30 novembre 2019	Calendrier indicatif
		« Publications » et « Médiathèque ».
<p>Activité 1.vii : Evaluer de façon participative les enjeux de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et identifier les besoins et lacunes en matière juridique et réglementaire, institutionnelle, technique et budgétaire s'y rapportant</p> <p>➤ Révision des textes de Loi sur les aires Protégées et la protection de la faune</p>	<p>Cette activité a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le travail préliminaire effectué par le comité de révision du MEEP sur le répertoire des documents nationaux et internationaux relatifs à la protection des ressources naturelles, de la faune, de la flore, des forêts et des ressources halieutiques ; • Compléter également l'inventaire et l'analyse des lacunes, faiblesses et incohérences de la loi 14/2008 mais également de la Loi n°14/1960, ainsi que la Loi n°18/PR/1998, ainsi que leurs textes d'application ; • Proposer des mesures correctives pour la révision des textes et leur complément ; • Rédiger des propositions pour un amendement de la loi 14/2008 ainsi que des propositions de textes d'application • Appuyer le Comité dans la lecture et l'appropriation des documents d'étape et de révision, • Animer des ateliers nationaux de débat et de validation des projets de documents révisés ou élaborés. <p>Les TdR pour la mission des experts qui donneront l'appui technique au comité ministériel de révision des textes de Loi ont été préparés et validés par le comité ministériel et le CTR de APEF. Deux experts, un senior et un junior, ont été identifiés et contractés par le consortium.</p>	<p>Experts contractés en novembre 2019 ; démarrage de la mission prévu le 1er décembre 2019.</p> <p>Atelier final de validation des propositions des nouveaux textes prévu 8-9 mois après le démarrage de la mission, environ juillet-août 2020.</p>
<p>Activité 1.viii : Conduire une étude de faisabilité pour la création d'une agence en charge de la</p>	<p>La première étape de cette activité consiste en un bilan-diagnostic institutionnel du MEEP et de la DCFAP et, plus en général, des différentes administrations et structures en charge des AP au</p>	<p>Mission démarrée en novembre 2019.</p>

Activités pour la période juin-novembre 2019	État au 30 novembre 2019	Calendrier indicatif
<p>gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles</p> <p>➤ Réalisation d'une étude de faisabilité</p>	<p>Tchad (ou de la protection de la biodiversité ex. CNPE).</p> <p>L'objectif de cette évaluation-analyse institutionnelle est de procéder à une étude diagnostic des institutions en charge de la gestion des aires protégées au Tchad afin d'en déterminer les capacités et niveau d'efficacité. L'étude analysera les alternatives possibles, notamment avec la création d'une Agence Nationale en charge des aires protégées et définira des recommandations pouvant conduire à une réorganisation institutionnelle avec un programme de renforcement des capacités.</p> <p>Les TdR pour la mission des experts chargés de l'évaluation-analyse institutionnelle ont été préparés et validés par le CTR de APEF.</p> <p>Deux experts seniors ont été identifiés et contractés par le consortium.</p>	<p>Deuxième mission des experts au Tchad prévue pour février 2020.</p> <p>Le rapport final sera remis en mars 2020.</p>
<p>Activité 1.xiii : Coacher la CCN, la MOD et la MO, dans l'établissement et la conduite d'un dialogue stratégique interministériel visant à renforcer l'intersectorialité du programme APEF.</p> <p>➤ Création d'une plateforme interministérielle de dialogue</p> <p>➤ Préparation et facilitation des rencontres de la plateforme</p>	<p>L'outil qui a été mis en place pour établir un espace permanent de dialogue stratégique intersectoriel et multi-acteurs sur les questions de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées dans le Pays est la « Plateforme des acteurs de la conservation au Tchad » (PACT), dont APEF est l'organisme facilitateur.</p> <p>Le premier atelier pour le lancement du PACT s'est tenu le 24 septembre 2019, à Ndjamen.</p>	<p>Atelier de lancement du PACT tenu le 24 septembre 2019 à Ndjamen.</p> <p>La prochaine réunion de la PACT est prévue en mars 2020.</p> <p>Lors de la première réunion, il a été décidé que la fréquence des futures rencontres sera de 6 mois, donc au moins 2 fois par an.</p>
<p>Activité 2.i : Concevoir une stratégie de lutte anti-braconnage pour le Tchad, en lien avec la stratégie de conservation, et élaborer un plan d'actions prioritaires.</p>	<p>A. Une expertise internationale a été lancée en septembre 2019 pour établir l'état des lieux de la lutte anti-braconnage (LAB) dans la Réserve de Binder Léré et élaborer des propositions d'actions et de renforcement urgentes. Cette activité s'inscrit dans le cadre du support aux efforts de protection de la grande faune et notamment de la population d'éléphants de la Réserve et de la</p>	<p>A. Rapport final de l'étude Stratégie LAB dans la RFBL disponible.</p>

Activités pour la période juin-novembre 2019	État au 30 novembre 2019	Calendrier indicatif
<p>A. Réalisation d'une étude visant à i) décrire et analyser les dynamiques actuelles du braconnage et des activités illicites dans la RFBL, ii) réaliser un état des lieux du détachement de la Garde Forestière et Faunique (GFF) affecté à la Réserve, iii) élaborer une stratégie d'intervention LAB dans le cadre d'une délégation de gestion de la Réserve de Binder Léré.</p> <p>B. Prestation de services pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré</p> <p>C. Etude état des lieux sur la LAB national</p>	<p>future délégation de gestion de la Réserve de Binder Léré à l'ONG Noé Conservation. Elle est financée sur le DP 2019. Le contrat avec l'expert a été signé moitié septembre et la mission au Tchad s'est déroulée en septembre-octobre 2019.</p> <p>B. En Juin 2019 APEF a reçu une requête de l'ONG Noé conservation, pour mener des actions urgentes de protection de faune de la Réserve, notamment l'activité de surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré. La demande de Noé s'inscrit dans le cadre d'une convention de collaboration signée entre l'ONG et le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) qui vise à amorcer le processus de délégation de gestion de la RFBL à Noé à travers notamment le renforcement de son statut de conservation. L'objectif est de renforcer la protection des éléphants de la RFBL par un appui aérien, pendant 4 mois, avec 84 heures de survol de surveillance, 20 heures de vol de logistique, et l'ouverture de 2 pistes d'atterrissage dans la RFBL.</p> <p>C. Une expertise internationale a été lancée par la Coordination régionale du programme ECOFAC 6 pour faire un état des lieux de la LAB au Tchad dans le cadre du programme APEF. Les conclusions de cette expertise devront orienter à la fois la future stratégie LAB nationale et les activités urgentes à initier par APEF pour appuyer une LAB au niveau national.</p>	<p>B. Activité démarrée le 11 novembre 2019 et en cours, jusqu'en mars 2020.</p> <p>C. Mission état des lieux de la LAB au Tchad démarrée en novembre 2019 et en cours. Dernière mission de l'expertise prévue en janvier 2020. Rapport final de l'étude disponible en février 2020.</p>

4. Contraintes relevées pendant la phase de démarrage

- Dans les semaines qui ont suivi la mise en place de l'AT APEF, l'ATP2 a remis sa démission avec un préavis prenant fin le 5 septembre 2019. Un processus de sélection de l'ATP2 a été immédiatement entamé. Après soumission par le consortium de trois CV, le nouveau ATP2, Mahamat-Ahmat Abakar, a été sélectionné en septembre 2019. Le 6 novembre 2019 la DUE a donné son accord pour la sélection du nouvel expert, et l'avenant au contrat de services pour remplacement de l'AT2 était en attente de signature fin novembre. L'AT2 devrait prendre ses fonctions en décembre 2019.

- Le démarrage de la mission d'AT, en tout début de la saison des pluies, a empêché les visites de terrain dans les régions cibles du programme, notamment la zone du grand écosystème fonctionnel de Zakouma, l'Ennedi et le Borkou, prévues dans la méthodologie pendant la phase de démarrage de l'assistance technique, à cause des difficultés de déplacement dans les régions, en voiture et en avion. Néanmoins, l'AT a effectué des visites de terrain dans la réserve OROA, dans l'Ennedi Est (participation au conseil de gouvernance de la RNCE) et de la réserve de faune de Siniaka Minia (GEFZ). Des visites de terrain, notamment dans le Loug Chari, Guera, Salamat, Mayo Kebbi Est et Ennedi ouest, sont prévues à partir du mois de décembre 2019.
- Les deux opérateurs de terrain sélectionnés à la suite de l'appel à propositions (AàP n° EuropeAid/159-753/ID/ACT/TD) relatif la mise en œuvre du résultat R2.A5 de la zone périphérique du grand écosystème fonctionnel de Zakouma (ZP/GEFZ) et des résultats R3.A7 pour la gestion des lacs Ounianga et R3.A8 pour la conservation des patrimoines sahariens de Borkou et Tibesti, n'ont pas encore commencé leurs activités à fin novembre 2019. SOS-Sahel, opérateur pour les activités au nord du Pays, va démarrer le travail sur le terrain pendant le mois de décembre 2019 (l'atelier de lancement du projet est prévu le 17 décembre à Ndjamena). Pour le Lot 1 de l'AàP, suite à l'annulation du premier concours et à l'ouverture d'une nouvelle procédure de négociation directe, l'UICN a été invité à soumettre une demande de subvention, avant le 7 décembre 2019. Il est donc plus que probable que les activités dans le GEFZ ne démarreront pas avant mi 2020.
- En juillet un nouveau Ministre du MEEP a été nommé, mais depuis sa prise de fonction, il n'a pas encore été possible pour la coordination APEF et l'AT de le rencontrer. Le programme espère obtenir rapidement une rencontre avec le ministre pour établir un rapport de collaboration et échange. Il ne s'agit pas d'une simple formalité ou courtoisie, mais d'un préalable essentiel compte tenu de l'ampleur du mandat de APEF, en termes spatiaux (tout le Tchad) et d'impact à long terme de ses résultats (révision de corpus législatif et réglementaire, restructuration du MEEP/DCFAP, préparation de stratégies de conservation de niveau national, création de capacités au niveau régional et central etc.).
- L'activité de suivi évaluation (SE) de la CN APEF a accumulé des gros retards. Malgré l'appui-coaching fourni en premier temps par l'ATD et ensuite par l'AT1, très peu a été fait jusqu'à présent en termes de suivi des indicateurs du programme. Le chargé de SE était censé amender et compléter le système global et unifié de SE du programme en intégrant les indicateurs de la CN avec les principaux indicateurs proposés et validés par les opérateurs. Un schéma de travail pour le suivi des indicateurs devait ensuite être développé : en réalité aucune procédure de suivi n'a été proposée par le chargé de SE APEF ni de schéma d'intervention pour la durée du programme. L'ATD avait déjà souligné ce point dans son rapport final d'octobre 2019 : « *Au vu des faibles compétences, capacités et motivations du chargé de SE actuel (incapacité à établir un système de SE sur le projet et à établir un rapport mensuel et annuel correct), il est recommandé de procéder à son changement le plus rapidement possible* », ce qui semble désormais la seule option possible et souhaitable pour sortir de cette impasse.

- Le programme de communication du programme APEF est en fort retard. Depuis juin 2019 aucune activité de communication n'a vraiment été mise en œuvre, sauf pour des initiatives ponctuelles liées à quelques évènements (communiqué de presse pour réunion PACT et CSO). La finalisation de la stratégie de communication (draft préparé par l'ATD) reste à finaliser et sa mise en œuvre n'a jamais démarré. Du coaching, initialement de part de l'ATD et ensuite, à partir de juin 2019, par l'ATP, a été fourni au chargé de communication APEF mais, en raison d'un manque de capacités techniques et de proactivité, les résultats demeurent limités. Des expertises de court terme pour développer des instruments de communication spécifiques seront lancées par AGRECO au cours du premier semestre 2020 (développement de la newsletter de l'APEF, présence sur les réseaux sociaux etc.). Les experts recrutés formeront le chargé de communication l'APEF sur l'utilisation de ces instruments, qui, devra adopter pour la suite une approche de travail complètement différente.

5. Programmation des activités pour les 6 mois prochains

Le tableau ci-dessous présente l'état des activités proposées dans le plan de travail de la première année prévu dans la méthodologie. En **vert** sont les activités terminées, en **jaune** les activités en cours et en **bleu** les activités planifiés.

	Activité ponctuelle (éventuellement avec mission d'appui court terme)
	Activité récurrente

ETAT DE L'ACTIVITE	Année 1 – 2019 - 2020	Mois											
		Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	PHASE DE DEMARRAGE												
	Résultat démarrage												
	Activité d.i Déployer l'équipe de l'AT (N'Djaména)												
	Activité d.ii Etablir des contacts avec l'ensemble des acteurs (N'Djaména)												
	Activité d.iii Elaborer une feuille de route avec la CCN												
	Activité d.v Effectuer des visites dans les régions cibles												
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE												
	Résultat 1 - Appui à la CN dans le pilotage de toutes les activités du programme APEF												
	Sous Résultat 1.1 - La gestion du programme APEF est effective												

		Année 1 – 2019 - 2020											
		Mois											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Activité 1.i: Appuyer la CCN pour une coordination nationale efficace, une planification concertée, une mise en œuvre efficiente et une supervision adaptée de l'ensemble des activités du programme												
	Activité 1.ii: Assurer une maîtrise par la CCN des règles et des procédures contractuelles s'appliquant au programme												
	Activité 1.iii: Mobiliser l'ENP et gérer les missions afférentes prévues pour la mise en œuvre effective des résultats du programme												
	Activité 1.iv: Assurer une prise en compte effective des questions transversales dans l'ensemble des activités du programme												
	Activité 1.v: Soutenir la CCN, la MOD et la MO, dans le développement et le maintien d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme												
	Activité 1.vi: Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le programme												
	Sous Résultat 1.2 - Un outil de gestion durable et autonome des aires protégées et des écosystèmes fragiles et des mécanismes de financement viables et redevables sont opérationnels												
	Activité 1.vii: Evaluer de façon participative les enjeux de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et identifier les besoins et lacunes en matière juridique et réglementaire, institutionnelle, technique et budgétaire s'y rapportant												

		Année 1 – 2019 - 2020					Mois								
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai		
	Activité 1.viii: Conduire une étude de faisabilité pour la création d'une agence en charge de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles														
	Activité 1.ix: Conduire une étude de faisabilité pour la création de mécanismes de financement durables pour les aires protégées et les écosystèmes fragiles, en particulier pour le Parc national de Zakouma														
	Activité 1.x: Concevoir de façon participative une stratégie globale de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et son plan d'actions prioritaires														
	Activité 1.xi: Soutenir la CCN, la MOD et la MO dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation														
	Activité 1.xii: Organiser des actions ciblées de renforcement des capacités en direction de la CCN, de la MOD et de la MO concernant les aspects clés de la stratégie de conservation														
	Sous Résultat 1.3 - Un dialogue stratégique interministériel est établi pour soutenir la mise en œuvre du programme APEF														
	Activité 1.xiii: Coacher la CCN, la MOD et la MO, dans l'établissement et la conduite d'un dialogue stratégique interministériel visant à renforcer l'intersectorialité du programme														
	Résultat 2 - Le renforcement de la performance des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage														
	Sous Résultat 2.1 - La lutte contre le braconnage des espèces emblématiques du Tchad, et leur suivi, sont performants														

		Année 1 – 2019 - 2020											
		Mois											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	Jun	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Activité 2.i: Concevoir une stratégie de lutte anti-braconnage pour le Tchad, en lien avec la stratégie de conservation, et élaborer un plan d'actions prioritaires												
	Activité 2.ii: Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du personnel des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation et de lutte anti-braconnage												
	Résultat 3 - Une meilleure intégration de la conservation dans les politiques nationales et locales de développement et d'aménagement du territoire dans les régions concernées par les Résultats 2 et 3 de la CF												
	Sous Résultat 3.1 - Les synergies entre les différentes interventions du programme APEF dans les régions cibles sont renforcées												
	Activité 3.i: Coordonner activement et suivre de façon adaptée les interventions des acteurs du programme dans les régions cibles												
	Sous Résultat 3.2 - Les interventions en matière de conservation sont prises en compte dans le développement et l'aménagement du territoire												
	Activité 3.ii: Soutenir la CCN dans l'élaboration du PAG du Domaine de chasse de Melfi												
	Activité 3.iii: Promouvoir l'intégration de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles soutenus par le programme dans les dialogues régionaux et départementaux sur l'aménagement du territoire												
	Résultat 4 - Le renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEEP, des Comités Régionaux d'Actions (CRA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) permettant d'assurer des cadres de												

Année 1 – 2019 - 2020		Mois											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	concertation, et un dialogue multisectoriel et d'action durables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement												
	Sous Résultat 4.1 - Les capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel des régions cibles sont renforcées												
	Activité 4.i: Evaluer en collaboration avec le MATDHU les besoins en renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel												
	Activité 4.ii: Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel												
	Sous Résultat 4.2 - Le dialogue, la planification et la gestion territorial multisectoriel sont effectifs												
	Activité 4.iii: Faciliter en collaboration avec le MATDHU les processus de validation, d'appui à la mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des schémas régionaux d'aménagement du territoire conduits par les CRA et les CDA												

6. Suivi des activités en cours et planification pour 2020

Programme activités APEF	2019				2020							Responsabilité	Associés	Notes	
	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul				
1 Appui au processus de révision Loi 14															
Finalisation procédure préparation et soumission TdR	■												ATP1		
Contractualisation Experts		■											AGRECO		
Déroulement des mission des experts					■	■	■	■	■	■	■	■	Experts CT	ATP1 + ATP2	
Atelier final de validation											■		Exp CT	ATP1 + ATP2	
2 Review MEEP/DECFAF															
Finalisation procédure préparation et soumission TdR	■												ATP1		
Contractualisation des experts		■											AGRECO		
Déroulement des mission des experts					■	■	■	■	■	■	■	■	Experts CT	ATP1 + ATP2	
Rapport finale							■						Experts CT	ATP1 + ATP2	
3 Création/Montage Agence Tchad Nature															
Préparation et soumission TdR au CTR										■	■		ATP1		
Contractualisation des experts											■		AGRECO		
Déroulement des mission des experts											■	■	Experts CT	ATP1	
4 LAB															
4A Stratégie LAB Reserve Faune Binder Léré															
Préparation et soumission TdR au CTR	■												ATP1		
Contractualisation des experts		■											AGRECO		
Déroulement des mission des experts			■										Expert CT		
Remise du rapport final				■									Expert CT		
4B Etat de lieux de la LAB au Tchad															
Déroulement des missions (3) de 'expert LAB					■	■	■	■	■	■	■	■	Expert CT	ATP1	Mission dans le cadre de APEF mais financée sous le programme regionale Ecofac 6
Atelier final de restitution												■	Expert CT	ATP1	
Remise du rapport finale												■	Expert CT		
4C Préparation stratégie nationale LAB															
PROGRAMMATION A VOIR APRES RECEPTION DES RESULTAT MISSION EXPERT LAB DANS LE CADRE DE ECOFAC 6													Expert CT/ATP1		
5 Programme formation CRA															
Création du groupe de travail avec MEEP/DCFAP pour développer le programme de formation						■							ATP2	ATP1	
Identification thèmes de formation, préparation du programme de form.							■	■	■	■	■	■	ATP2 + ATP1		
Mise en œuvre du programme de formation												■	ATP2		
6 Plateforme PACT															
Organisation atelier lancement PACT		■											ATP 1		
Suivi de la première réunion PACT avec acteurs			■										ATP 1 + ATP 2		
Deuxième reunion plenaire PACT									■						
6.1 Standardisation des systèmes de suivi écologique des AP et bases données															
Première reunion avec groupe de travail sur monitoring ecologique										■			Exp CT/ATP1		
6.2 Autres possibles groupes de travail PACT (groups et calendrier à établir au sein de la PACT)															
Standardisation des Plans de Gestion des AP													ATP 1 + ATP 2		Les groupes de travail pilotés dans le cadre de la plateforme et le timing des activités seront établis au sein de la PACT à partir
Révision des décrets création AP (lié à la révision Loi 14)													ATP 1 + ATP 2		
IMET pour AP													ATP 1 + ATP 2		
7 Communication															
Préparation Newsletter APEF									■	■	■	■	Exp CT	ATP 1	
Appui à la préparation et mise à jour contenus website et Newsletter APEF													ATP 1 + ATP 2		Activité continue
8 Suivi activités Operateurs															
Soutien au travail du Chargés de Suivi CN APEF													ATP 2	ATP 1	Activités continues
Soutien au travail du Chargés de Suivi Régionaux													ATP 2	ATP 1	

Annexe 1 - Termes de Référence : Bilan-diagnostic institutionnel du MEEP et de la DCFAP

1. Contexte

L'Etat Tchadien s'est engagé à « créer, restaurer et sauvegarder les écosystèmes [...] des aires protégées »¹ sur le postulat qu'un développement économique soutenable ne peut être dissocié de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de l'un des éléments programmatiques clés pour l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2030 telle que portée par la Vision 2030.

Le réseau des aires protégées (AP) du Tchad est à ce jour constitué de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve naturelle et culturelle, couvrant plus de 16 millions d'hectares. Ce réseau est complété par deux zones de chasse et une zone de chasse communautaire, portant la superficie des aires protégées et gérées pour la faune, à plus de 13 millions d'hectares, soit de l'ordre de 10,2 % du territoire national². Ce réseau doit être renforcé afin de placer les aires protégées, espaces écologiquement résilients, au centre d'une approche paysage qui vise à préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles. Les aires protégées permettent ainsi l'émergence de modèle de **développement intersectoriel, où les changements et les interactions entre systèmes sociaux, économiques et écologiques sont gérés dans une perspective durable.**

Cette approche est le socle du programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) dont l'objectif principal est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et des patrimoines en prenant en compte les besoins des populations locales et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Elle est confortée par le fait que le Tchad s'est positionné, au plus haut niveau de l'État, comme un des pays les plus engagés dans la conservation des ressources naturelles en Afrique Centrale. Cette position est illustrée par des résultats remarquables atteints grâce à la mobilisation d'un ensemble de moyens et dispositifs concrets de veille et de lutte anti-braconnage (Brigade Nationale Mobile de LAB, devenue Direction de la Protection de l'Environnement et de la Lutte Contre le Braconnage devenue aujourd'hui Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF), créé par Décret N° 562/PR/PM/MEEP/2018 (du 22 mars 2018), sous l'autorité directe du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche ; et Centre National de Protection des Eléphants- CNPE), mais aussi depuis 2011, par l'appel au partenariat public-privé (PPP) entre le Gouvernement du Tchad et African Parks Network (APN) pour la gestion déléguée du Parc National de Zakouma. Toutefois, d'importantes faiblesses structurelles persistent à plusieurs niveaux et dans la réalité des faits, les aires protégées (AP) ne disposant pas de l'appui d'un partenaire technique et financier ne

¹ Plan National de Développement 2017 – 2021, République du Tchad, Juin 2017

² Scholte, P. et A. Larzillière., 2015. Etat des aires protégées d'Afrique centrale : République du Tchad. OFAC, Kinshasa, République Démocratique du Congo et Yaoundé, Cameroun

bénéficient pas de la gestion ni des ressources dont elles devraient disposer pour garantir leur intégrité.

L'arsenal juridique régissant la gestion de l'environnement au Tchad, en général, et les aires protégées et les sites patrimoniaux en particulier, est limité à 4 lois en vigueur, dont la principale date de 2008 (Loi n°14/PR/2008, portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques). Cependant les décrets d'application, intégrant plan de gestion et modalités d'exercice de la chasse, n'ont été promulgués qu'en 2014.

Bien que doté depuis 2000 d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la biodiversité, stratégie révisée en 2014, le Tchad n'a jamais été en mesure d'assurer son application dans les faits. Le ministère en charge de l'environnement (MEEP) s'est doté récemment de 2 importants documents de stratégie de conservation : la Stratégie nationale de conservation des éléphants au Tchad 2016-2020, validée en décembre 2014, et une Stratégie et plan d'action à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune au Tchad qui préconise, entre autres, un renforcement du réseau existant des aires protégées pour atteindre 17% en superficie nationale (Objectif d'Aichi). En dépit de la forte volonté du Gouvernement tchadien, ces politiques et stratégies approuvées sont peu mises en œuvre, faute d'attribution spécifique de financement public (budget de l'Etat) et privé (tourisme, chasse).

Au niveau du MEEP, la faiblesse des ressources humaines, des moyens et des capacités techniques de la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP) valide le postulat sur lequel repose le programme APEF : la nécessité de dissocier l'outil « Politique nationale de conservation » de l'outil technique « Agence autonome et opérationnelle de gestion des AP ».

Il est essentiel de poser un bilan-diagnostic permettant de comprendre l'organisation et le fonctionnement des institutions/administrations nationales (centrales et déconcentrées); d'analyser les capacités humaines, matérielles et financières de ces institutions/administrations, d'examiner la cohérence du montage institutionnel en place ; d'analyser les alternatives possibles, notamment avec la création d'une agence nationale en charge des aires protégées et de définir des recommandations pouvant conduire à une réorganisation institutionnelle avec un programme de renforcement des capacités. Cette étude doit servir de base à une proposition de réorganisation et de renforcement de capacités des institutions. Elle aura aussi vocation à permettre un dialogue constructif, sur une analyse des besoins partagés entre partenaires, avec une validation des réponses que pourra y apporter APEF au plus haut niveau du MEEP et de l'Etat Tchadien. C'est l'objectif de la mission court terme proposée ci-après.

2. Objectifs

L'objectif de l'évaluation-analyse institutionnelle est de procéder à une étude diagnostic des institutions en charge de la gestion des aires protégées au Tchad afin d'en déterminer les capacités et niveau d'efficacité. Il devra proposer un programme de réorganisation à court et moyen terme

permettant de pallier les déficiences constatées et de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune.

Cette évaluation comportera 2 niveaux d'analyse conjoints :

- 1) Un volet technique qui vise à évaluer et analyser le fonctionnement actuel, les missions, les capacités, les outils et moyens des services en charge de la biodiversité et des AP, et à identifier les besoins d'amélioration ainsi que les premiers appuis possibles à ces structures pour le suivi, la collecte et le traitement des données relatives aux espèces à protéger et à la biodiversité. Il s'agira plus précisément de dresser un premier état des lieux du fonctionnement des dispositifs de collecte, suivi, traitement, partage et capitalisation de la connaissance et des données de la biodiversité, de la faune et des AP du Tchad.

Cet état des lieux concernera la DCFAP et ses structures propres, y compris le CNPE, mais également les services et les départements des tous les ministères concernés directement et indirectement par la biodiversité, la faune, la forêt, les ressources halieutiques, les patrimoines naturels et les aires protégées. Il comprendra :

- La description structurelle et fonctionnelle de la DCFAP et de ses missions
- L'analyse des moyens de collecte, de suivi et de traitement des données AP/biodiversité au sein du Ministère en charge de l'Environnement (MEEP), et plus particulièrement au sein de la DCFAP, mais aussi au sein d'autres institutions publiques (Universités et autres institutions de recherches) ou privées : actions et programmes menés, outils (études, protocoles, inventaires, bases données...), modes et outils de capitalisation, ...
- un état des lieux des acteurs, des partenaires et des compétences locales : identification des champs d'expertises locales en matière de suivi écologique et biodiversité ;
- un diagnostic-recensement des équipements, outils et données récupérables du CNPE, concernant le suivi des espèces ; cela inclura l'identification des matériels et équipements initialement affectés au CNPE (véhicule, motos, ordinateurs, tablette, téléphone portable, clés USB avec les données,...) – un déplacement au PN Zakouma est à prévoir
- l'identification des besoins en moyens, formation, équipement pour une réhabilitation du CNPE;
- une identification des premiers besoins en formation et équipements des personnels DCFAP et ses services déconcentrés.

Il est important de clarifier précisément l'état de connaissance et de suivi de la biodiversité au Tchad par les services du MEEP. Par exemple comment sont actualisées les données des rapports nationaux sur la Biodiversité (Convention sur la Biodiversité) ; existe-t-il des protocoles de collecte, de suivi et de traitement des données Biodiversité ? Comment les données remontent-elles du terrain et comment sont-elles traitées et capitalisées ? Quelles base de données existent et sont actualisées ?...

- 2) Un volet institutionnel visant à réaliser une évaluation-analyse institutionnelle du MEEP et spécifiquement de la DCFAP, en prémisses de la démarche de création d'une Agence des AP du Tchad. L'appropriation de cette démarche par le Ministère constituera réellement

l'indicateur de faisabilité de la future Agence qui aura pour conséquence de créer des compétences techniques à l'extérieur de la DCFAP. Cela nécessitera de :

- Identifier les structures et administrations (centrales et déconcentrées) concernées ;
- Définir les missions, fonctions et relations des différentes administrations et structures en charge des AP au Tchad (ou de la protection de la biodiversité ex. CNPE) tant avec leur environnement institutionnel, qu'avec les différents acteurs publics ou privés qui interviennent dans le domaine de la Conservation de la nature, ou ont une influence sur la protection de la biodiversité ;
- Analyser les ressources humaines (effectifs du personnel en poste, organigramme, profils de poste existant, etc.) matérielles (parc d'équipement, analyse des inventaires, etc.) et financières (loi de finances, budget annuel et mobilisation effective du budget annuel) disponibles pour la réalisation de leur mission ;
- Analyser les rapports fonctionnels entre les administrations en charge des AP et les autres entités publiques qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la politique de protection de la biodiversité et de conservation de la nature, en particulier l'Administration du Territoire, les Forces de défense et de sécurité, les administrations en charge de l'élevage, de l'agriculture, et des mines, seront également examinés. Seront tout particulièrement examinées les relations avec les diverses structures et/ou administrations/corps d'Etat, intervenant dans le cadre de la lutte anti-braconnage (LAB), laquelle fait l'objet d'une autre expertise spécifique déjà en cours.

Le bilan-diagnostic devra aboutir à des propositions détaillées pour la réorganisation des institutions en charge des AP, visant à renforcer les ressources humaines, les moyens techniques et les mécanismes de financement à court et moyen terme, (avec une indication/ordre de grandeur des budgets nécessaires).

Cette proposition de réorganisation comprendra :

- Une évolution des administrations et institutions en charge de la gestion des aires protégées, améliorant leurs capacités à atteindre les objectifs fixés par la stratégie à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune et à contribuer à sa mise en œuvre ;
- La redéfinition, si nécessaire, des rôles et fonctions de ces institutions, ainsi que leurs liens fonctionnels avec les autres institutions, le secteur privé, la société civile, etc. ;
- L'identification des différentes actions (renforcement institutionnel, centralisation / décentralisation, recentrage, élimination ou création de structures, etc.) ainsi que les instruments législatifs et réglementaires qu'il conviendrait d'adopter pour permettre à ces institutions de s'acquitter pleinement et efficacement de leurs missions ;
- Les grandes orientations d'un programme de réforme et de renforcement (s'étalant sur une durée 3 à 5 ans) en vue de la mise en œuvre des éléments susmentionnés. Ce programme de réforme peut avoir vocation à solliciter l'appui d'autres partenaires techniques et financiers.

3. Séquençage de l'appui court terme

En étroite collaboration avec l'équipe de coordination de l'APEF, les services attendus des consultants comporteront 2 étapes :

- Réalisation du bilan-diagnostic technique et institutionnel du MEEP et de la DCFAP : cette phase consistera à l'analyse de ces institutions, et à l'évaluation de leur expertise ; elle devra permettre d'établir de manière claire et précise ce que sont leurs capacités d'action réelles, leurs contraintes, et leurs perspectives d'évolution à court et moyen terme. Plus précisément sur l'aspect technique :
 - état des lieux des systèmes de suivi et de gestion des espèces et de la biodiversité au niveau de la DCFAP et des autres structures publiques concernées par le suivi de la biodiversité et des aires protégées
 - identification des outils, équipements et matériels existants au sein des structures concernées par le suivi et la gestion de la biodiversité, en particulier au niveau de la Direction Générale Technique des Ressources Forestières, Fauniques et de la Pêche (DGTRFFP) et la DCFAP et autres départements ministériels (y compris universitaires)
 - identification des capacités, moyens humains et des besoins en formation, notamment au niveau des cadres et techniciens de la DCFAP ;

- Proposition d'un programme de réorganisation de ces institutions, visant un renforcement de leur mission et de leurs capacités pour la mise en œuvre de la stratégie à horizon 2030. Cette phase consistera en l'élaboration d'un ensemble de propositions visant à améliorer le montage institutionnel et organisationnel actuel pour le rendre plus cohérent et plus adéquat avec les missions à accomplir. Conçu de manière réaliste et concrète, ce programme devra notamment quantifier les besoins en formation, en expertise, et en ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la réorganisation proposée. Un chronogramme de mise en œuvre des étapes visant cette réorganisation devra être joint au programme.

Dans l'éventualité du scénario de la création d'une agence nationale, et afin d'en présenter tous les tenants et aboutissants pour une analyse et prise de décision par les autorités tchadiennes, l'expert devra présenter dans ses grandes lignes les éléments suivants :

- ✓ **Mandat et compétences** – une analyse du mandat et des champs de compétences de l'entité publique à créer sera conduite (gestion et planification d'aires protégées statutaires, application de la loi, monitoring biodiversité,...) en précisant les fonctions, pouvoirs et obligations qui seront reconnus à cette entité. Les éventuels chevauchements avec ceux articulant d'autres autorités seront déterminés dans le but de clarifier les responsabilités et ainsi permettre à la future entité de rendre compte de ses décisions et de ces actions.

- ✓ **Montage institutionnel** – une analyse sera conduite dans le but d'identifier les possibles statuts juridiques adaptés à la réalisation de la mission d'intérêt général qui sera confiée à cette entité publique autonome et précisée au travers du point précédent. Une proposition sera faite sur la tutelle et sur les modalités structurant l'autonomie de gestion dont bénéficiera l'entité à créer dans le respect des dispositions encadrant

l'organisation des démembrements de l'Etat telle qu'instituées par le droit public tchadien.

L'analyse du scénario Agence Nationale des Aires protégées sera supportée par une comparaison des expériences connues en Afrique subsaharienne, afin d'en tirer les leçons pouvant éviter de dupliquer les mêmes erreurs.

Lors du démarrage de sa mission, l'expert rédigera une note accompagnée d'un plan de déroulement de sa mission qui servira de note de cadrage de son intervention. Cette note sera présentée pour validation aux parties prenantes au programme APEF (Coordination Nationale APEF, MEEP, PAON, DUE).

4. Méthodologie

La mission sera conduite sur le mode participatif, c'est-à-dire que les différentes catégories d'intéressés (cadres des administrations concernées ; experts-techniciens travaillant dans les différentes institutions et structures, experts des organisations internationales spécialisées et des ONG partenaires, etc.) seront consultés dans le but d'assurer une compréhension commune et correcte de la problématique ; de connaître leurs points de vue sur les différentes options possibles ; et de désamorcer dans la mesure du possible les conflits potentiels.

En vue de rechercher la plus large adhésion possible de la part des différents intéressés, l'expert devra élaborer ses propositions en tenant compte, non seulement des analyses techniques dont elles seront issues, mais aussi des points de vue exprimés par les différents acteurs consultés lorsqu'ils sont intéressants et pertinents au regard des objectifs poursuivis.

En pratique, la prise en compte des avis émanant des différents acteurs qui interviennent dans le secteur de la gestion des AP et de la protection de la biodiversité (qu'ils soient en poste à Ndjamena ou dans les sites en province) se fera au gré de l'avancement des travaux et avec l'organisation de 2 ateliers de restitution regroupant les différents acteurs :

- Un atelier technique sur les outils et systèmes de gestion de la biodiversité : il regroupera les services techniques en charge des AP et de la biodiversité, ainsi que les autres partenaires institutionnels et acteurs de la conservation
- Un atelier de validation institutionnelle avec l'ensemble des institutions et partenaires financiers concernés

Le résultat attendu est de dégager un programme de réorganisation faisant consensus, à réaliser sur plusieurs années, dans lequel les différents acteurs pourront valablement s'engager pour l'avenir.

L'expert devra non seulement conduire une réflexion participative, mais également mener un travail d'explication et d'argumentation pour convaincre les décideurs et les acteurs du bien-fondé des axes de la réorganisation proposée, et contribuer ainsi au rapprochement de leurs points de vue (les ateliers de restitution-débats à organiser serviront à cette fin). Au fur et à mesure de l'avancement de son travail, il vérifiera la cohérence des mesures proposées avec le contexte du cadre sectoriel et de l'évolution institutionnelle observée au Tchad, à travers les réformes institutionnelles prévues ou en cours (une démarche de révision du corpus législatif et réglementaire a été engagée par le MEEP avec l'appui du programme APEF).

Les experts travailleront en étroite concertation avec la Coordination Nationale APEF, et de manière rapprochée avec les AT en poste auprès de la CN APEF.

Ils se concerteront également avec l'expert recruté pour une analyse de la LAB au Tchad, considérant qu'il y aura des recoupements entre les deux missions.

5. Organisation et déroulement de la mission

Activités	Expert 1 - Institutionnel	Expert 2 - Biodiversité	Localisation
Revue documentaire	2 jours	2 jours	Domicile
Consultation diagnostic	20 jours	20 jours	Tchad (<i>dont 5 jours de l'Expert 2 au PN Zakouma</i>)
Analyse réorganisation, proposition	7 jours	4 jours	Tchad
<i>Débriefing</i>	<i>à N'Djaména en fin de mission</i>		
Rapport provisoire	5 jours	3 jours	Domicile
Préparation des ateliers restitution	2 jours	2 jours	N'Djaména
Atelier de restitution technique	2 jours	2 jours	N'Djaména
Atelier de restitution institutionnel	2 jours	2 jours	N'Djaména
Rapport final	3 jours	2 jours	N'Djaména
Total	43 jours	37 jours	

La mission se déroulera sur une période de 5 mois, démarrant en octobre 2019. Le rapport final sera remis en février 2020.

6. Produits

Les produits à remettre par les Consultants sont :

- A la fin de la première phase, une présentation des premiers résultats sous forme de powerpoint lors du débriefing
- Un rapport provisoire adressé dans les 15 jours suivant le débriefing ;
- A la fin de la seconde phase, le rapport final intégrant les propositions et remarques formulées lors des 2 ateliers

- Les experts animeront les 2 ateliers de restitution pour présenter leur travail et fourniront les powerpoint qui seront remis à la CN APEF;

La version finale du rapport sera délivrée au plus tard deux semaines après réception des commentaires fournis pendant les ateliers de restitution et consignés par l'expert. Ce rapport sera aussi succinct que possible, et privilégieront l'usage de cartes, de tableaux et de graphiques comme instruments de communication et de support à la décision. Les analyses détaillées seront renvoyées en annexes.

7. Compétences requises et profil des experts

Les compétences requises sont les suivantes :

Expert institutionnel :

Compétences :

- Compétence en évaluation, organisation, et renforcement des capacités institutionnelles d'organismes publics et para-publics, avec expérience en la matière dans le secteur Conservation de la nature et gestion des aires protégées en Afrique
- Compétence en évaluation et gestion des ressources humaines, avec notamment une expertise en matière d'évaluation des besoins de formation ;

Profil: spécialiste en organisation et renforcement institutionnel, justifiant d'une bonne expérience en matière d'évaluation, organisation et restructuration des institutions publiques et privées ; familiarisé avec les opérations de renforcement institutionnel dans le domaine de la conservation. Expérience requise : 15 ans

Expert biodiversité :

Compétences :

- Connaissance de la biodiversité, espèces et habitats de l'Afrique centrale / subsaharienne, avec une expérience de terrain prouvée de la conservation de la faune
- Expérience / compétence avérée en évaluation et organisation de système de collecte, suivi, traitement et capitalisation de données liées à la biodiversité, aux espèces

Profil : spécialiste en aménagement de la faune et/ou formation en biologie, écologie, gestion des ressources naturelles avec une bonne expérience des outils et systèmes de suivi des données de la biodiversité. Expérience minimale requise : 10 ans

Annexe 2 - Termes de Référence : Appui à la révision du corpus législatif et réglementaire relatif à la conservation au Tchad

1- Contexte

Cadre politique et législatif au Tchad

Bien qu'il n'existe pas de document de politique nationale de conservation au Tchad validé par le Gouvernement, le Ministère en charge de l'environnement (MEEP) s'est doté de 2 importants documents de stratégie de conservation ces dernières années : la *Stratégie nationale de conservation des éléphants* au Tchad 2016-2020, validée en septembre 2017, et une note de *Stratégie et plan d'action à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune au Tchad* qui préconise, entre autres, un renforcement du réseau existant des aires protégées pour atteindre 17% en superficie nationale (Objectif d'Aichi).

Au point de vue législatif et réglementaire, l'arsenal régissant la gestion de la conservation au Tchad, en général, et les aires protégées, les ressources naturelles et les sites patrimoniaux, est limité à 4 lois en vigueur, dont la principale date de 2008 :

- **la Loi n° 14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques du 10 juin 2008.** C'est la seule loi énonçant les différents types d'aires protégées (7), toutes relatives à la protection de la faune (Parc national, réserve de faune, réserve naturelle intégrale, domaine de chasse, ranches de faune, zone de gestion concertée de la faune, jardin zoologique). Cependant il est précisé qu'en « application des conventions internationales ratifiées par la République du Tchad, et selon les besoins, il peut être créé d'autres types d'aires de protection de la faune »

Un décret d'application n°380/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités d'application du régime de la faune est venu préciser les modalités de classement/déclassement et reclassement des aires protégées, mais également leur outil de gestion (plan de gestion) et les modalités d'exercice de la chasse. Ce décret a été complété par un autre décret d'application n°579/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités de gestion du domaine forestier. A ce jour ce sont les 2 seuls décrets d'application de la loi 14/PR/2008 et le retour d'expérience montre qu'ils s'avèrent insuffisants et incomplets.

Ainsi les sanctions qui sont prévues s'avèrent peu dissuasives et ne sont pas en cohérence avec les dispositions du nouveau Code Pénal. Par conséquent les actes de délinquance, braconnage et destruction de l'environnement (patrimoine naturel faunistique et floristique) ne cessent de se multiplier malgré les efforts déployés par le Gouvernement.

- **la Loi n°14/1960 sur la protection des monuments et sites naturels du 02 novembre 1960**, ayant pour objet la protection des monuments et sites naturels, des sites et monuments de caractère préhistorique, archéologique scientifique artistiques ou pittoresques, le classement des objets historiques et ethnographiques, et la réglementation des fouilles. C'est à ce titre qu'ont été classés en sites naturels les Lacs Ounianga en décembre 2010 (décret n°1077/PR/PM/MCJS/2010), et très récemment le massif de l'Ennedi en site mixte naturel et culturel (décret n°400/PR/PM/MCJS/2015 du 28 janvier 2015).

- **la Loi n°14/PR/1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement du 17 juillet 1998** qui établit les « principes essentiels selon lesquels

l'environnement est géré durablement et protégé contre les formes de dégradation, afin de sauvegarder, de valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population » (Art. 3).

- la Loi n°18/PR/1998 portant ratification de la convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, culturel et naturel du 16 septembre 1998

Par ailleurs le Tchad s'est doté en mars 2000 d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la biodiversité, mais cette stratégie, révisée en mars 2014, n'a jusqu'à présent pas connu d'application concrète. La Politique Nationale de l'Environnement qui intègre la problématique de conservation des aires protégées et des écosystèmes fragiles, n'a pas connue non plus d'approbation et le document est resté sans suite. Ainsi malgré la forte volonté du Gouvernement tchadien, ces politiques et stratégies approuvées sont difficilement mises en œuvre faute d'attribution spécifique de financement public (budget de l'État) et privé (conservation, chasse, tourisme). Enfin, le Tchad a également élaboré sa Stratégie nationale en matière d'Accès aux ressources et Partage juste et équitable des Avantages (APA) dans le cadre du Protocole de Nagoya de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Le Ministère en charge de l'Environnement s'attèle aujourd'hui, avec le soutien du programme APEF, à la mise en place d'un cadre politique nouveau et d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des aires protégées qui, lorsqu'elle sera formellement adoptée, permettra de décliner opérationnellement le cadre légal adopté en 2008 (Loi 14/2008). Hormis une note conceptuelle de stratégie d'aires protégées, élaborée en 2008 par le Ministère en charge de l'Environnement avec l'appui scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, seule à ce jour, une *Stratégie Nationale de Protection et de Gestion des Éléphants du Tchad (2016-2025)* a été formellement élaborée en 2014 par le Ministère avec l'appui d'African Parks. Un véritable cadre stratégique manque pour améliorer la visibilité dudit Ministère et dynamiser des actions de conservation qui apparaissent aujourd'hui beaucoup trop timides pour répondre aux défis et potentialités connus au Tchad. À l'exception notable du Parc National de Zakouma et de certains investissements dans le Parc National de Manda et de Sena Oura, la majorité des aires protégées du Tchad manque d'appui externe et subit des pressions et dégradations diverses³.

Cadre d'appui du Programme APEF

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union Européenne à hauteur de 33 millions d'euros (soit 21.6 milliards FCFA) pour une durée opérationnelle de six ans (2017 –2023). La convention de financement a été signée en avril 2017 avec le Gouvernement du Tchad et sa mise en œuvre du programme est assurée par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP). Il vise à renforcer et pérenniser les actions appuyées depuis plus de 25 ans par l'UE dans le domaine de la conservation et la gestion de la biodiversité au Tchad, en particulier au Parc National de Zakouma (PNZ), par la capitalisation de l'expérience acquise et son élargissement stratégique, à des écosystèmes et des patrimoines fragiles du Tchad ne bénéficiant pas d'appui malgré de grande valeur régionale et une réputation mondiale.

L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations, de manière

³ L'évaluation des aires protégées du Tchad réalisée en 2008 par l'IUCN/PAPACO et qui a concerné 12 aires protégées a montré que ces aires protégées sont soumises à de fortes pressions qui sont par ordre d'importance : l'existence d'un contexte global défavorable à la conservation, la pression pastorale, le braconnage, la pêche, la pression démographique et l'agriculture, l'utilisation non-durable des ressources naturelles ligneuses et/ou non ligneuses, les feux de brousse.

à ce que les capacités des institutions en charge de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine soient renforcées dans la perspective d'une meilleure durabilité institutionnelle, politique, technique et financière.

Sa mise en œuvre s'articule autour de trois (3) grands résultats suivants :

- Résultat 1 - Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées ;
- Résultat 2 - Grand écosystème fonctionnel de Zakouma : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ) est développé et mis en œuvre de manière concertée ;
- Résultat 3 - Patrimoines sahélo-sahariens : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement

Le Résultat 1 est mis en œuvre directement par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP), à travers une Coordination Nationale APEF. Ce résultat a pour objet l'appui au développement et/ou à la révision du cadre juridique et réglementaire, d'outils de mise en œuvre de mécanismes de financement viables et redevables pour la conservation des aires protégées (AP) et des écosystèmes fragiles (EF). Cette révision des cadres institutionnels, politiques, juridiques, techniques et financiers de la conservation de la biodiversité, de la faune et des aires protégées du Tchad vise la possible création d'une Agence nationale pour les aires protégées et écosystèmes fragiles et l'élaboration de mécanismes de financement durable pour les AP.

C'est dans ce cadre que, suite à la requête du MEEP en date du 27/02/2019, le programme APEF apporte un appui technique et financier à la révision de la partie relative à la faune, la flore, la forêt et la pêche du corpus législatif et réglementaire du secteur de l'environnement.

Par arrêté n°023/PR/MEEP/DGM/2019, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, a mis en place le 04 février 2019 un Comité de révision des stratégies et des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection de l'environnement, de l'eau et de la pêche. Ce Comité composé de cadres relevant des différentes directions du Ministère a pour mission de :

- répertorier les textes nationaux et internationaux relatifs à la protection de l'environnement, de l'eau et de la pêche, ainsi que les schémas directeurs nationaux y afférents ;
- inventorier les lacunes des schémas directeurs et des textes législatifs et réglementaires nationaux dans les domaines susvisés ainsi que leurs textes subséquents et proposer les mesures correctives pour leur révision ;
- élaborer des termes de référence pour le recrutement des consultants internationaux et nationaux chargés de la révision des stratégies et textes juridiques identifiés en tenant compte des documents nationaux et internationaux touchant les secteurs visés ;
- mobiliser les ressources nécessaires pour les activités y afférentes ;
- faire une première lecture des projets de documents révisés élargie aux autres secteurs concernés ;
- organiser un atelier national de validation desdits projets de textes révisés ;

Ainsi le Programme APEF se propose de venir en appui au Comité de révision du MEEP afin de mener à bien la révision du corpus législatif et réglementaire du domaine de la conservation, à travers la mobilisation de consultants juristes spécialisés.

Il est important de souligner que l'appui du Programme APEF sur la révision des textes portera essentiellement sur les domaines relevant de la **Loi 14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques**. Cependant **certaines parties de la Loi cadre de l'environnement n°14/PR/1998 relatives à la protection et la gestion des ressources naturelles devront être également traitées pour être mises en cohérence et en conformité avec les révisions de la loi 14/PR/2008**.

2- Objectif de la mission d'expertise

L'objectif de la mission d'expertise demandée est de dresser/compléter l'état des lieux du corpus législatif et réglementaire dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des aires protégées au Tchad, puis de proposer une (des) révision(s) des textes concernés permettant une application plus efficace et plus complète de la loi dans ces domaines.

La mission d'expertise viendra en appui au Comité de révision du MEEP afin de :

- compléter en tant que de besoin le travail préliminaire effectué par le comité de révision du MEEP sur le répertoire des documents nationaux et internationaux relatifs à la protection des ressources naturelles, de la faune, de la flore, des forêts et des ressources halieutiques ;
- compléter également l'inventaire et l'analyse des lacunes, faiblesses et incohérences de la loi 14/2008 mais également de la Loi n°14/1960, ainsi que la Loi n°18/PR/1998, ainsi que leurs textes d'application ;
- proposer des mesures correctives pour la révision des textes et leur complément ;
- rédiger des propositions pour un amendement de la loi 14/2008 ainsi que des propositions de textes d'application
- appuyer le Comité dans la lecture et l'appropriation des documents d'étape et de révision,
- animer des ateliers nationaux de débat et de validation des projets de documents révisés ou élaborés.

3- Déroulement et phasage de l'expertise

Le déroulement de la mission d'expertise et d'appui se fera selon les étapes suivantes :

- Recueil des observations des Directions du MEEP sur les textes existants : revue ministérielle des lacunes, faiblesses et incohérences à traiter (*document réalisé en interne par le comité de révision MEEP*).
- Complément d'état des lieux et de recueil des observations sur les textes auprès des partenaires techniques, autres institutions concernées et opérateurs de la conservation.
- Animation de l'atelier de relecture et de validation de cet état des lieux et des points de révision à traiter avec premières propositions.
- Production d'un Rapport d'étape: Etat des lieux des lacunes du corpus législatif et réglementaire et identification des éléments de révision nécessaires.

- Elaboration de propositions de révision et réécriture du contenu de textes législatifs et réglementaires relatifs à la loi 14-2008 et des incidences réciproques sur la loi 1998.
- Animation de groupes de travail restreints pour examiner et amender les propositions de rédaction des textes.
- Production d'un draft de propositions écrites pour un texte révisé.
- Atelier élargi pour la validation du contenu des textes révisés.
- Finalisation et soumission d'une proposition de textes révisés (cadre législatif et textes d'application).

4- Méthodologie

La mission sera conduite sur le mode participatif, c'est-à-dire que les différentes catégories d'intéressés (cadres des administrations concernées, experts-techniciens travaillant dans les différentes institutions et structures, personnels techniques de terrain – services déconcentrés du MEEP, experts des organisations internationales spécialisées et des ONG partenaires, etc.) seront consultées dans le but d'assurer une compréhension commune et correcte de la problématique, de connaître leurs points de vue sur les problèmes posés par la législation actuelle et les différentes options possibles, et de désamorcer dans la mesure du possible les conflits potentiels.

En pratique la prise en compte des avis émanant des différents acteurs qui interviennent dans le secteur de la gestion des AP et de la conservation au sens large (qu'ils soient en poste à Ndjamena ou dans les sites en province) se fera au gré de l'avancement des travaux et des différentes étapes :

- Le complément de travail de collecte, inventaire, analyse des textes (lois, décrets, arrêtés,...) et le recueil des observations, constats et suggestions impliqueront non seulement les structures techniques du Ministère (MEEP), mais aussi d'autres Départements ministériels concernés directement ou indirectement (Min Agriculture, Elevage, Mines, Défense/Intérieur, Justice, Aménagement du Territoire...) ainsi que les grands opérateurs ou partenaires du MEEP (ex : APN, SCF, Noé, GIZ, IUCN, WFC, Stop Ivory,...) ;
- un travail complémentaire d'analyse des conditions et contraintes d'application sur le terrain à partir de quelques exemples concrets en province sera également nécessaire : les consultants devront rencontrer ainsi quelques conservateurs d'Aires Protégées, des représentants du service faune en province (services déconcentrés du Ministère), des projets liés à la gestion des RN et à la conservation, des institutions judiciaires (Tribunal de grande instance,...) ;
- l'animation d'un atelier de lecture et de pré-validation du Comité de Révision du MEEP dont l'objectif est de faire partager les constats, devra intégrer la participation non seulement des Directions et services techniques du MEEP, mais également les services judiciaires et les départements ministériels les plus concernés ;
- la rédaction du rapport d'étape (état des lieux et suggestions) doit ainsi permettre de visualiser et de confronter les textes au regard des besoins et de l'expérience du terrain ainsi que du contexte institutionnel actuel, et de valider collégialement les faiblesses, les lacunes et les incohérences, et par conséquent les éléments de révision nécessaires ;

- A partir des premières réécritures du contenu de textes législatifs et réglementaires relatifs à la loi 14-2008, les consultants organiseront des petits groupes de travail restreints (sous forme d'ateliers d'une demi-journée ou d'une journée), soit sur des thématiques spécifiques, soit en fonction des chapitres de la loi, en recherchant la participation des experts nationaux les plus pointus et pertinents (juristes du MEEP voire d'autres départements ministériels, consultants nationaux ayant une expérience spécifique, cadres techniques,...). L'objectif sera d'apporter des éclairages et amendements juridiques et techniques aux propositions et de pré-valider une version provisoire à partager plus largement ;
- Une fois l'écriture des propositions finalisées en version draft, l'animation d'un atelier de validation des propositions de textes, élargi à l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels (autres Départements ministériels, opérateurs, ONG, projets, PTF) permettra de valider le contenu des propositions de la révision législative des textes présentée, ainsi que les suggestions de textes d'application.
- Enfin, la rédaction finale des textes fera l'objet de consultation finale itérative nécessaire avec le MEEP, notamment en ce qui concerne les possibles textes d'application.

NB : l'objet principal de la mission d'appui est la rédaction et la révision du corpus législatif. Le corpus réglementaire (textes d'application) étant dépendant de la validation du projet de loi, il ne sera pas demandé aux consultants, à ce stade, de textes finaux concernant ces textes d'application, mais seulement des propositions détaillées et argumentées.

Le programme APEF, à travers la Coordination Nationale, prendra en charge l'appui au Comité de Révision, en particulier la logistique et le financement des ateliers et groupes de travail des différentes étapes du processus, à savoir :

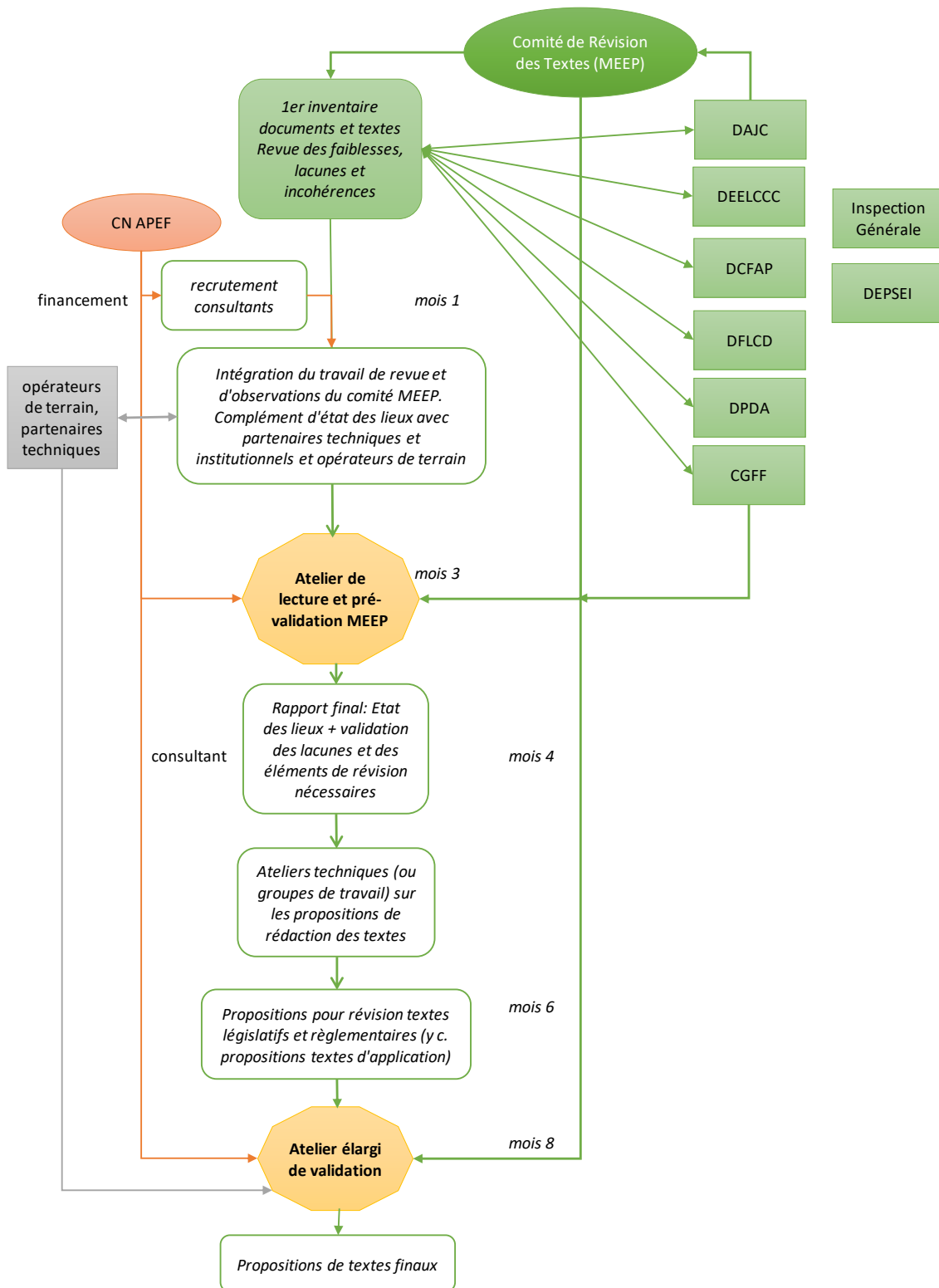
- atelier de relecture/pré-validation de l'état des lieux, regroupant les membres du comité de révision ainsi que d'autres départements ministériels.
- atelier de validation des propositions de révision élargi aux partenaires concernés : membres du Comité de révision MEEP, partenaires techniques, institutionnels et opérateurs concernés (forêt, faune, biodiversité, patrimoines...).
- groupes de travail restreints : regroupant un petit groupe d'experts/consultants locaux (4 à 6 personnes) issus des Ministères ou de la société civile.

La coordination APEF assurera la prise en charge complète des ateliers (location, logistique, prise en charge des participants,...). Les experts assureront le contenu et l'animation de ces ateliers et groupes de travail. Les groupes de travail restreints se dérouleront dans la mesure du possible dans les locaux du programme APEF

Les experts travailleront en étroite concertation avec la Coordination Nationale APEF, et de manière rapprochée avec les AT en poste auprès de la CN APEF.

Ils se concerteront également avec l'expert recruté pour la revue institutionnelle du MEEP, ainsi que l'expert recruté pour l'analyse de la LAB au Tchad, considérant qu'il y aura des recoupements entre ces deux champs de missions.

Synoptique des étapes du processus de révision des textes législatifs et réglementaires



5. Organisation et déroulement de la mission

La mission d'appui et d'expertise se déroulera en plusieurs phases sur un calendrier de 8 à 10 mois

Activités	Expert 1 (international)	Expert 2 (national)	Localisation
Revue documentaire avec MEEP	2 jours	2 jours	N'Djaména
Consultation partenaires ; complément état des lieux	20 jours	20 jours	N'Djaména et en région
Draft rapport état des lieux et axes de révision	4 jours	3 jours	Domicile
Animation atelier relecture et validation état des lieux ; rapport final état des lieux	4 jours	4 jours	N'Djaména
Ecriture de proposition de nouveaux textes de loi (amendements)	10 jours	8 jours	Domicile
Animation de groupes de travail restreints (2 sessions de 3 jours)	10 jours (2 x 5 jours)	6 jours (2 x 3 jours)	N'Djaména
Rédaction provisoire des textes : draft pour débat	5 jours	3 jours	Domicile
Atelier de validation institutionnelle des propositions de révision des textes	2 jours	2 jours	N'Djaména
Rédaction finale des textes et ajustement avec le MEEP	3 jours	3 jours	N'Djaména
Total	60 jours	51 jours	

Compétences requises et profil des experts

2 experts sont requis dont un expert international et un expert national tchadien.

Profil : Juriste/Environnementaliste, Spécialiste des questions de gouvernance et ressources naturelles

Formation :

- Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de cinq années ou plus, sanctionné par un diplôme en droit de l'environnement, ou de gestion des ressources naturelles, forêt, faune, droit public, droit foncier, droit constitutionnel...

Expériences :

- avoir au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'environnement ou de la gestion des ressources naturelles, avec plusieurs expériences dans la rédaction de textes législatifs et réglementaires dans les domaines environnement, ressources naturelles, foncier, gestion conflits,.... ;
- excellentes connaissances du contexte national/régional, des institutions, des politiques nationales et des stratégies sectorielles du domaine de l'environnement ;
- expérience/connaissance du droit international de l'environnement et plus spécifiquement ce qui concerne la conservation et les ressources fauniques, forestières, halieutiques,... ;
- maîtrise des outils informatiques les plus courants (bureautique, internet et messagerie) ;
- compétence avérée en animation d'atelier et de concertation institutionnelle ;
- expérience en formation sur le droit de l'environnement (en direction de magistrats, cadre de la fonction publique,...) serait un atout ;
- excellentes compétences rédactionnelles et d'élaboration de rapports ;
- maîtrise du français oral et écrit.

Annexe 3 - Termes de Référence : Expertise internationale pour effectuer un état des lieux et élaborer une stratégie d'intervention LAB dans la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL)

1 – CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne - 11^{ème} FED au Tchad, en particulier le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF).

Contexte écologique de la conservation au Tchad

Pays enclavé d'Afrique Centrale, le Tchad est caractérisé par un climat de type continental chaud avec une pluviométrie marquée par une très forte variabilité annuelle et un risque important de sécheresse. Le Tchad constitue un point de passage entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire Subsaharienne. Couvrant une superficie de 1.284.000 Km², il est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique avec 1700 km du Nord au Sud et près de 1000 km d'Est en Ouest.

Sur le plan bioclimatique, le Tchad se caractérise par trois grands ensembles écologiques fragiles : une région désertique (zone saharienne), un espace semi-aride (zone sahélienne) et enfin la zone soudano-guinéenne. Le Lac Tchad, qui donne son nom au pays, est son principal plan d'eau et l'un des plus grands écosystèmes lacustres d'Afrique Centrale ; le point culminant du pays est l'Emi Koussi (3 415 m) au cœur du massif du Tibesti.

La vaste étendue du pays, sa configuration longitudinale avec un fort gradient latitudinal Nord-Sud et ses divisions naturelles, font que le Tchad abrite une biodiversité exceptionnellement riche, mais fragilisée, compartimentée, mal connue et menacée. Les aires protégées (parcs nationaux, sites du patrimoine mondial, réserve de biosphère et réserves de faune) couvrent environ 10,2% du territoire national. Ce réseau d'aires protégées est partiellement représentatif de la diversité des écosystèmes sahariens, sahéliens et soudano-guinéens du pays : 3 des sept éco-régions telles que définies par Brugière et Scholte (2013) sont faiblement ou pas représentées.

Jusqu'à présent, seules quelques aires protégées bénéficient d'un appui extérieur (PTF) et national effectif en termes de conservation. Les défis sont multiples et dépassent les capacités (humaines, matérielles et financières) des services du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) en charge de la protection et de la conservation de la biodiversité au Tchad pour faire face aux pressions anthropiques croissantes (en particulier le braconnage organisé et armé), démographiques et économiques, mais aussi liées au changement climatique. Les actions de conservation au Tchad ont jusque-là privilégié une approche centrée sur des espèces emblématiques notamment les grands mammifères, comme l'éléphant, présentes à l'intérieur des aires protégées, sans pourtant accorder une importance réelle aux zones périphériques et zones banales malgré la récente stratégie nationale de conservation des éléphants.

Au Tchad, différents niveaux de protection sont fixés par la *Loi 14/PR/2008* : trois parcs nationaux (*Zakouma, Manda, Sena Oura*), un site naturel du Patrimoine Mondial (*Lacs Ounianga*), une réserve de biosphère/site Ramsar (*Lac Fitri*) sept réserves de faune avec interdiction de chasse et quatre domaines de chasse (*Melfi-Roukoum, Aouk Douguia et Kouloudia*). Ce système d'aires protégées a été établi principalement au cours des 40 dernières années sous l'angle de la protection de la grande faune sans ajustement notable pour tenir compte d'autres aspects de la biodiversité au Tchad ou de l'évolution des concepts de conservation, ni du changement d'échelle et d'ampleur du braconnage organisé.

Stratégie, initiatives et dispositifs au niveau national en matière de Lutte Anti-Braconnage (LAB)

Le braconnage, acte illégal de prélèvement de ressources animales, s'exerce partout où la faune est présente au Tchad. Le Tchad, pays de tradition faunique fut l'un des territoires sous la colonisation où l'on dénombrait d'innombrables espèces de grands mammifères, de reptiles, d'oiseaux jamais égalées en Afrique francophone. Cette variabilité de la faune tchadienne qui faisait la fierté du pays s'est effondrée progressivement à partir des années 80 pour atteindre aujourd'hui un seuil des plus critiques de l'Afrique Centrale.

Cette situation est principalement le fait d'un braconnage généralisé orchestré par des bandes armées sans foi ni loi, mettant en péril la diversité biologique, la faune sauvage et particulièrement les populations d'éléphants. Régulièrement les populations d'éléphants font l'objet de massacres pour le commerce de l'ivoire. Ainsi dans le Parc national de Zakouma de 4000 éléphants inventoriés en 2006, il restait moins de 450 individus en 2010.

Bien que la conservation de la biodiversité soit définie comme prioritaire dans le Plan national de développement du Tchad (PND 2014-2016), il n'existe pas encore de politique nationale de conservation au Tchad validée au niveau du Gouvernement prenant en compte la lutte anti-braconnage, ni de stratégie nationale de Lutte anti-braconnage. Toutefois, depuis plusieurs années le Tchad s'est positionné, au plus haut niveau de l'État, comme un des pays les plus engagés dans la conservation en Afrique Centrale.

Ainsi la situation dramatique des massacres de 2008-2009 dans le PN Zakouma a conduit le Gouvernement à faire appel à des structures spécialisées dans la gestion des parcs nationaux et dans la Lutte Anti-Braconnage (LAB). C'est ainsi qu'un accord de partenariat a été signé en 2010 entre le Gouvernement Tchadien et African Parks Network (APN) pour la gestion du PN de Zakouma et la mise en place d'un système efficace de lutte anti-braconnage dans ce Parc.

Plus globalement pour lutter contre la criminalité faunique, le Président Idriss DEBY ITNO a mis en place sous son autorité, depuis 2008, un ensemble de dispositifs concrets de veille et de lutte anti-braconnage. Tout d'abord avec la création (par Décret n°1702/PR/PM/2008 du 23 décembre 2008) d'une unité spéciale : Brigade Nationale Mobile, puis la Direction de la Protection de l'Environnement et de la Lutte Contre le Braconnage devenue aujourd'hui Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF), créé par Décret N° 562/PR/PM/MEEP/2018 (du 22 mars 2018), sous l'autorité directe du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche. Elle est constituée d'éléments issus des forces de défense et de sécurité et d'agents forestiers dont la principale mission est la lutte anti-braconnage, qui opèrent en équipe de voltigeurs et en base fixe sur l'ensemble du territoire national.

Le Commandement de la Garde Forestière et Faunique est chargée de (i) lutter contre tout acte de braconnage et de dégradation de l'environnement, en collaboration avec les services concernés, (ii) appuyer les Directions Techniques concernées en matière des infractions prévues dans les dispositions législatives et réglementaires relatifs à la protection de l'environnement, (iii) assurer la sécurité des installations et des équipements du Ministère, (iv) assurer la sécurité des missions de terrain du Ministère. Parallèlement, la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DFCAP) est chargée d'assurer, au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) la mission de protection du patrimoine faunique du Tchad, au sein et en dehors des aires protégées constituées.

La protection des éléphants de Binder-Léré

La Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL) a été créé par décret présidentiel en 1974 (Décret n169/PR/1974/EPPC/PNR). La Réserve est située dans le sud-ouest du Tchad, et elle couvre une superficie de 135 000 ha (1 350km²).

Conformément aux dispositions du décret de création, l'accès et l'utilisation de l'aire de protection ainsi délimitée, y compris les lits des rivières et lacs et l'emprise des routes et des pistes, sont régulés par les conditions suivantes :

Sont interdits :

- tout acte de chasse de poursuite, de capture ; toute provocation de gibier quelle qu'en soit la nature, y compris les oiseaux et les reptiles, à l'exception des serpents venimeux dans le cas précis de la protection des personnes et des biens ;
- toute nouvelle création d'un village, sans l'autorisation expresse du Préfet du Chef-Lieu, après accord du Ministre chargé des Eaux et Forêts ;
- le port d'arme à feu, la détention ou la construction des pièges, quelle qu'en soit la nature, et celle des filets dits " de Chasse " ;
- la pratique du tout ébranchage ou étêtage des arbres ;
- l'allumage des feux de brousse ;
- la circulation en véhicule à moteur en dehors des pistes et des routes.

Sont conservés les droits d'usage suivants pour les habitants se trouvant à l'intérieur de la réserve :

- droit de faire des cultures ;
- droit de pratiquer l'élevage des animaux domestiques habituels ;
- droit de pâturage pour ces animaux domestiques ; - droit de pêche dans les lacs et les rivières, à l'exception de la capture des lamantins, des crocodiles et des varans ;
- droit de cueillette et de récolte des produits naturels (racines, fruits, miels, etc...)
- droit de ramassage du bois mort.

La population d'éléphants de l'écosystème de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL) est la troisième plus grande du Tchad. Elle compte 120 éléphants, avec une structure familiale comprenant beaucoup de sub-adultes et de jeunes. La population est constituée généralement par un seul troupeau, spécialement pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche, le troupeau se sépare parfois en deux ou trois groupes. Cette population a été exposée à un braconnage intensif ces dernières années puisque 89 éléphants ont été abattus en mars 2013 puis 19 en février 2018. Selon les rapports de la population et des autorités locales, les braconniers d'éléphants sont des cavaliers originaires du Soudan. D'autres cas de braconnage non rapportés ou documentés ont eu lieu. Cependant, même après plusieurs massacres, la population a continué à se reproduire mais sa viabilité demeure extrêmement fragile au vu des menaces.

Suite au massacre de février 2018, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) a pris des mesures pour renforcer le dispositif terrestre de protection. Le nombre d'agents de la Brigade de Faune a augmenté, et il y a au moins 25 agents en permanence autour de la RFBL. Le MEEP a aussi fourni au dispositif terrestre un véhicule Toyota Land Cruiser pour permettre le transport des agents et appuyer la logistique. En août 2018, le MEEP a fourni 5 motos pour permettre le déplacement des agents sur le terrain.

En vue de pérenniser les efforts de protection de cette population d'éléphants, le MEEP a établi des contacts avec l'association Noé, qui œuvre au Tchad depuis de nombreuses années notamment dans le cadre d'un projet transfrontalier avec le Niger, concernant les problématiques de gestion de la RFBL avec pour finalité d'établir une délégation de gestion sur le modèle à succès de Zakouma dont le mandat de gestion a été confié à African Parks Networks (APN). Noé et APN ont signé en 2018 un accord de partenariat en vue de développer des programmes de délégation de gestion d'aires protégées.

Ces échanges ont abouti à la soumission en juillet 2018 d'une lettre d'intérêt de Noé pour la délégation de gestion de la RFBL, et l'obtention d'un accord du MEEP pour la réalisation d'une étude de faisabilité par Noé. La réalisation d'une mission de terrain et de rencontre des partenaires a été réalisée en décembre 2018 avec la présentation des principaux résultats de l'évaluation.

L'étude de faisabilité a été transmise au MEEP en janvier 2019 accompagnée d'une lettre de Noé portant sur les conditions préalables à une délégation de gestion de la RFBL. Un accord de principe du MEEP sur ces conditions a été obtenu fin janvier 2019. Une Équipe Technique d'Appui (ETA) et une convention de collaboration entre le MEEP et Noé, signée le 26 avril 2019, ont été mis en place pour appuyer la préfiguration de la RFBL en vue d'une délégation de gestion.

Le programme APEF : Appui aux Aires Protégées et aux Écosystèmes Fragiles du Tchad

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union Européenne à hauteur de 33 millions d'euros (soit 21.6 milliards FCFA) pour une durée opérationnelle de cinq ans (2017 –2022). La convention de financement a été signée en avril 2017 avec le Gouvernement du Tchad et sa mise en œuvre du programme est assurée par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP). Il vise à renforcer et pérenniser les actions appuyées depuis plus de 25 ans par l'UE dans le domaine de la conservation et la gestion de la biodiversité au Tchad, en particulier au Parc National de Zakouma (PNZ), par la capitalisation de l'expérience acquise et son élargissement stratégique, à des écosystèmes et des patrimoines fragiles du Tchad ne bénéficiant pas d'appui malgré de grande valeur régionale et une réputation mondiale.

L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations, de manière à ce que les capacités des institutions en charge de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine soient renforcées dans la perspective d'une meilleure durabilité institutionnelle, politique, technique et financière.

L'objectif spécifique du programme APEF est de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad en concentrant plus spécifiquement ses actions sur le Grand Écosystème fonctionnel de Zakouma (régions du Salamat, Guéra, Moyen Chari, Chari-Baguirmi), le Massif de l'Ennedi (Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi) et les lacs Ounianga, le patrimoine saharien des régions du Borkou et Tibesti.

Sa mise en œuvre s'articule autour des trois résultats suivants :

- *Résultat 1 - Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel* : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées ;
- *Résultat 2 - Grand écosystème fonctionnel de Zakouma* : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ) est développé et mis en œuvre de manière concertée ;
- *Résultat 3 - Patrimoines sahélo-sahariens* : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Le Résultat 1 est mis en œuvre directement par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP), à travers une Coordination Nationale APEF. Ce résultat a pour objet d'appuyer et de renforcer les cadres institutionnels, juridiques, techniques et financiers de la conservation de la biodiversité et des aires protégées du Tchad. Parmi les actions à mener, il est attendu un renforcement de la performance des dispositifs institutionnels nationaux existants (niveau central et déconcentré) en matière de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage (LAB). L'appui au dispositif national de LAB et de suivi de la grande faune à travers le Centre national de protection des éléphants (CNPE) cherchera à coordonner les interventions dans le domaine de la conservation, réduire les conflits homme-éléphants et compléter le dispositif règlementaire, juridique et judiciaire.

C'est dans ce cadre que la présente mission s'inscrit.

2- OBJECTIFS DE CETTE EXPERTISE

Cette prestation a deux objectifs :

Objectif 1. Décrire et analyser les dynamiques actuelles du braconnage et des activités illicites en générale dans la RFBL.

Objectif 2. Réaliser un état des lieux du détachement de la Garde Forestière et Faunique (GFF) affecté à la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).

Objectif 3. Élaborer une stratégie d'intervention LAB dans le cadre d'une délégation de gestion de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).

3- MANDAT ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT SPECIALISTE EN LAB

Objectif 1. Décrire et analyser les dynamiques actuelles du braconnage et des activités illicites en générale dans la RFBL.

Le consultant réalisera un diagnostic des activités illégales en cours dans la RFBL. L'analyse se concentrera sur le braconnage (chasse illégale) mais, compte tenu des liens qui souvent existent entre braconnage et autres activités humaine dans une aire protégée, le consultant devra aussi tenir en compte dans son analyse autres types de prélèvements illégaux (coupe de bois, pêche etc.) aussi bien que d'autres activités illégales (installation humaines, agriculture, pâturage etc.). L'analyse inclura aussi une description des principales menaces de la RFBL à court, moyen et long terme (5, 10, 15 ans).

Objectif 2. Réaliser un état des lieux du dispositif de la Garde Forestière et Faunique (GFF) du détachement affecté à la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).

Le consultant doit évaluer au moins les éléments suivants :

- Stratégie existante et méthodologie de déploiement des patrouilles ;
- Système de renseignement et d'alerte : fonctionnement, efficacité, moyens ;
- Moyens d'équipement et outils de communication ;
- Moyens et capacités humains au niveau des équipes de terrain (unités mobiles ou fixes) et services concernés ;

Objectif 3. Élaborer une stratégie d'intervention LAB dans le cadre d'une délégation de gestion de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).

La stratégie, qui sera basé sur l'analyse des principales menaces de la RFBL à court, moyen et long terme (objectif 1), devrait inclure tous les besoins en termes de la mise en place d'un système efficace pour la LAB, comprenant au moins les éléments suivants :

- Une priorisation des interventions LAB au regard des menaces pesant sur la RFBL ;
- Les principaux aménagements, dispositifs et infrastructures à prévoir ;
- Un système de déploiement des patrouilles ;
- Formation et renforcement de capacités nécessaires ;
- Un système de renseignement et d'alerte ;
- Équipements et outils de communication nécessaires ;
- Moyens humains nécessaires en termes d'unités mobiles et fixes ;
- Besoins en infrastructures et de localisation des unités.

4- RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu, à l'issue de cette expertise, les résultats ci-après :

- **Résultat 1** : Une analyse décrivant i) les dynamiques actuelles du braconnage et des activités illicites dans la RFBL avec une évaluation des principales menaces de la RFBL à court, moyen et long terme et ii) l'état des lieux du dispositif de la Garde Forestière et Faunique (GFF) du détachement affecté à la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).
- **Résultat 2** : Une proposition de stratégie d'intervention LAB dans le cadre d'une délégation de gestion de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).

5- METHODOLOGIE

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la Coordination du Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF), l'assistant technique principale APEF, le Comité Technique Restreint APEF du MEEP et tous les services concernés par la LAB.

A son arrivé à N'Djamena le consultant participera à une réunion de coordination et planification de la mission avec la coordination et l'AT APEF. Lors de cette réunion de briefing il présentera entre autres son approche et plan de travail.

L'expert devra ensuite prévoir un déplacement sur le terrain dans la Réserve de Faune de Binder-Léré. En coordination avec l'APEF, l'expert devra organiser la location d'un véhicule à partir de N'Djamena pour réaliser la mission.

En coordination avec l'ONG Wings for Conservation, l'expert devra prévoir l'utilisation d'un avion, pour lequel il devra couvrir les frais de fonctionnement, pour effectuer jusqu'à 8 heures de survol dans la réserve et dans sa zone périphérique.

6- LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER

Les livrables attendus sont désignés comme suit :

Livrables	Contenu	Calendrier (2019)
Livrable 1	<p>Un document contenant la proposition de stratégie d'intervention LAB dans le cadre d'une délégation de gestion de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).</p> <p>Le document inclura, i) l'analyse des dynamiques actuelles du braconnage et des activités illicites dans la RFBL, avec une évaluation des principales menaces de la RFBL à court, moyen et long terme, et ii) l'état des lieux détaillé du dispositif actuel de la Garde Forestière et Faunique (GFF) du détachement affecté à la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL).</p>	15 jours après la fin de la mission de l'expert au Tchad

7 – PROFIL RECHERCHE

L'expert international devra disposer des compétences et qualifications nécessaires à l'accomplissement de la mission et répondre aux critères de sélection ci-dessous.

Formation	Un niveau d'enseignement correspondant au moins au niveau Master (Bac+5). Ou : Une expérience professionnelle pertinente pour une durée minimale de 15 années si l'expert n'a pas la formation académique demandée.
Qualifications et compétences	Un diplôme dans le domaine de la logistique, de la sécurité, de la gestion d'unités de protection ou militaires, du renseignement..., complété par une expérience professionnelle de terrain dans la lutte contre la criminalité faunique / LAB dans le cadre d'aires protégées.
Expérience générale	Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le(s) secteur(s) lié(s) à la mission : conservation de la biodiversité, LAB, criminalité faunique, gestion AP. Très bonne connaissance des questions liées à la conservation de la faune et de la lutte anti-braconnage.
Expérience spécifique	<ul style="list-style-type: none">○ Avoir déjà réalisé des expertises, études et stratégies de LAB à l'échelle d'une aire protégée.○ Avoir déjà eu une expérience et une bonne connaissance des problématiques faunique et LAB en Afrique, notamment en Afrique Centrale.○ Disposer de bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles.○ Maîtrise de la langue française.○ Disposer à travailler sous pression et à effectuer des déplacements sur le terrain.

8 – LIEU, DUREE

Durant sa mission en République du Tchad, l'expert sera à Ndjamena et dans la RFBL. La durée totale de la mission est de 20 jours pour l'expert international répartis comme suit :

- 5 jours à N'Djamena (non compris 1 jour de voyage A/R).
- 12 jours de terrain, mission à la RFBL.
- 3 jours (domicile) : élaboration du rapport et de la stratégie.

Annexe 4 - Termes de Référence : Prestation de services pour la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré

Contexte

Cette action s'inscrit dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne - 11ème FED au Tchad, en particulier le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF).

La protection des éléphants de Binder-Léré

La Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL) a été créée par décret présidentiel en 1974 (Décret n°169/PR/1974/EPPC/PNR). La Réserve est située dans le sud-ouest du Tchad, et elle couvre une superficie de 135 000ha (1 350km²).

Conformément aux dispositions du décret de création, l'accès et l'utilisation de l'aire de protection ainsi délimitée, y compris les lits des rivières et lacs et l'emprise des routes et des pistes, sont régulés par les conditions suivantes :

Sont interdits :

- tout acte de chasse de poursuite, de capture ; toute provocation de gibier quelle qu'en soit la nature, y compris les oiseaux et les reptiles, à l'exception des serpents venimeux dans le cas précis de la protection des personnes et des biens ;
- toute nouvelle création d'un village, sans l'autorisation expresse du Préfet du Chef-Lieu, après accord du Ministre chargé des Eaux et Forêts ;
- le port d'arme à feu, la détention ou la construction des pièges, quelle qu'en soit la nature, et celle des filets dits " de Chasse " ;
- la pratique du tout ébranchage ou éêtage des arbres ;
- l'allumage des feux de brousse ;
- la circulation en véhicule à moteur en dehors des pistes et des routes.

Sont conservés les droits d'usage suivants pour les habitants se trouvant à l'intérieur de la réserve :

- droit de faire des cultures ;
- droit de pratiquer l'élevage des animaux domestiques habituels ;
- droit de pâturage pour ces animaux domestiques ;
- droit de pêche dans les lacs et les rivières, à l'exception de la capture des lamantins, des crocodiles et des varans ;
- droit de cueillette et de récolte des produits naturels (racines, fruits, miels, etc.)
- droit de ramassage du bois mort.

La population d'éléphants de l'écosystème de la RFBL est la troisième plus grande du Tchad. Elle compte 110 éléphants, avec une structure familiale comprenant beaucoup de sub-adultes et de jeunes. La population est constituée généralement par un seul troupeau, spécialement pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche, le troupeau se sépare parfois en deux ou trois groupes. Cette population a été exposée à un braconnage intensif ces dernières années puisque 89 éléphants ont été abattus en mars 2013, 19 éléphants en février 2018 et 7 éléphants en août 2019, D'autres cas de braconnage non rapportés ou documentés ont eu lieu. Cependant, même après plusieurs

massacres, la population a continué à se reproduire mais sa viabilité demeure extrêmement fragile au vu des menaces.

Suite au massacre de février 2018, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) a pris des mesures pour renforcer le dispositif terrestre de protection. Le nombre d'agents de la Brigade de Faune a augmenté, et il y a au moins 25 agents en permanence autour de la RFBL. Le MEEP a aussi fourni au dispositif terrestre un véhicule Toyota Land Cruiser pour permettre le transport des agents et appuyer la logistique. En août 2018, le MEEP a fourni 5 motos pour permettre le déplacement des agents sur le terrain.

En vue de pérenniser les efforts de protection de cette population d'éléphants, le MEEP a établi des contacts avec l'association Noé, qui œuvre au Tchad depuis de nombreuses années notamment dans le cadre d'un projet transfrontalier avec le Niger, concernant les problématiques de gestion de la RFBL avec pour finalité d'établir une délégation de gestion sur le modèle à succès de Zakouma dont le mandat de gestion a été confié à African Parks Networks (APN). Noé et APN ont signé en 2018 un accord de partenariat en vue de développer des programmes de délégation de gestion d'aires protégées.

Ces échanges ont abouti à la soumission en juillet 2018 d'une lettre d'intérêt de Noé pour la délégation de gestion de la RFBL, et l'obtention d'un accord du MEEP pour la réalisation d'une étude de faisabilité par Noé. La réalisation d'une mission de terrain et de rencontre des partenaires a été réalisée en décembre 2018 avec la présentation des principaux résultats de l'évaluation.

L'étude de faisabilité a été transmise au MEEP en janvier 2019 accompagnée d'une lettre de Noé portant sur les conditions préalables à une délégation de gestion de la RFBL. Un accord de principe du MEEP sur ces conditions a été obtenu fin janvier 2019. Une Équipe Technique d'Appui (ETA) et une convention de collaboration entre le MEEP et Noé, signée le 26 avril 2019, ont été mis en place pour appuyer la préfiguration de la RFBL en vue d'une délégation de gestion.

L'ONG Wings for Conservation (WFC), grâce à son avion basé à Pala, a commencé des survols en mai 2018, et a déjà effectué plus de 350 heures de vols de surveillance dans la RFBL et couvert une distance supérieure à 50,000 kilomètres de transects. Wings for Conservation et Noé, ont signé le 10 juillet 2019 une convention de partenariat pour la mise en œuvre des activités de protection de la faune sauvage dans l'écosystème de la Réserve de Faune de Binder-Léré (RFBL). Pour renforcer la protection de la population d'éléphants de la RFBL, des survols de reconnaissance réguliers devront être effectués.

Objectif

Objectif 1. Renforcer la protection des éléphants de la RFBL par un appui aérien.

Activité 1.1 Effectuer 21 heures de vols de surveillance par mois pendant 4 mois.

Activité 1.2 Effectuer 5 heures de vols de logistique par mois pendant 4 mois.

Activité 1.3 Aménagé 2 pistes d'atterrissage pour l'avion.

Activité 1.1

Pendant les vols de surveillance les actions suivantes auront lieu:

- Détection d'éventuels braconniers et des carcasses d'éléphants, et orientation des actions de terrain des équipes terrestres de la GFF pour intercepter des braconniers ;
- Suivi de la répartition des populations d'éléphants et de la faune sauvage, pour permettre un déploiement rapproché par les équipes terrestres de la GFF ;
- Suivi de la répartition des habitations sédentaires et nomades, des fericks, des éleveurs, et du bétail pour aider au déploiement des équipes terrestres de la GFF ;
- Contribuer à dissuader, par la présence de l'avion en vol, tout comportement suspect d'éventuels braconniers dans l'écosystème utilisé par les éléphants.

Activité 1.2

Les vols de logistique seront effectués pour le déplacement du pilote/coordonateur technique à N'Djamena une fois par mois. Un vol d'aller-retour sera effectué entre Pala et N'Djamena pour permettre au pilote/coordonateur technique de rencontrer les partenaires du projet à N'Djamena. Le logement du pilote à N'Djamena sera pris en charge par Noé.

Activité 1.3

L'aménagement de deux pistes d'atterrissage sera effectué pour appuyer les activités LAB autour de la RFBL. Celle-ci se fera avec une main d'œuvre locale et employée à la tâche afin de débrousser et aplanir les deux pistes pour permettre à l'avion de WFC d'atterrir.

Résultats attendus

- 21 h de survol réalisées par mois pendant 4 mois, soit 84 h jusqu'à mars 2020.
- 5 h de vols de logistique par mois pendant 4 mois, soit 20 h jusqu'à mars 2020.
- Cartes de distribution des populations d'éléphants, de la faune sauvage et des activités anthropiques (habitations sédentaires et nomades, fericks, etc.).

Méthodologie

Un aéronef de type Cessna, basé à Pala, sera utilisé pour les survols de la RFBL. Pendant les vols de surveillance, le pilote réalisera des prises de vue photographiques et vidéos, et enregistrera toutes les observations d'intérêt en utilisant une application sur un appareil Samsung : répartition de la population d'éléphants, des espèces patrimoniales, des habitations sédentaires et nomades, du bétail, etc.

Calendrier

Activité	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Effectuer 21 heures de survol par mois dans la RFBL.				
Effectuer 5 heures de vols de logistique par mois.				
Aménagement 2 pistes d'atterrissage.				

Livrables attendus

- 1.** Un rapport mensuel de surveillance 5 jours après la fin de chaque mois, comprenant les données obtenus pendant les survols aériens.
- 2.** L'aménagement de deux pistes d'atterrissage est effectué.
- 3.** Un rapport technique final 30 jours après le fin de la prestation.

Annexe 5 - Termes de Référence : Expertise pour l'élaboration de la stratégie nationale de conservation de l'autruche au Tchad

Contexte

L'Etat Tchadien s'est engagé à « créer, restaurer et sauvegarder les écosystèmes [...] des aires protégées »⁴ sur le postulat qu'un développement économique soutenable ne peut être dissocié de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de l'un des éléments programmatiques clés pour l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2030 telle que portée par la Vision 2030.

Le réseau des aires protégées (AP) du Tchad est à ce jour constitué de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve naturelle et culturelle, couvrant plus de 16 millions d'hectares. Ce réseau est complété par deux zones de chasse et une zone de chasse communautaire, portant la superficie des aires protégées et gérées pour la faune, à plus de 13 millions d'hectares, soit de l'ordre de 10,2 % du territoire national⁵. Ce réseau doit être renforcé afin de placer les aires protégées, espaces écologiquement résilients, au centre d'une approche paysage qui vise à préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles. Les aires protégées permettent ainsi l'émergence de modèle de développement intersectoriel, où les changements et les interactions entre systèmes sociaux, économiques et écologiques sont gérés dans une perspective durable.

Cette approche est le socle du programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad – APEF (financé par l'Union européenne à hauteur de 33 millions d'euros) dont l'objectif principal est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et des patrimoines en prenant en compte les besoins des populations locales et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Elle est confortée par le fait que le Tchad s'est positionné, au plus haut niveau de l'État, comme un des pays les plus engagés dans la conservation des ressources naturelles en Afrique Centrale. Cette position est illustrée par des résultats remarquables atteints grâce à la mobilisation d'un ensemble de moyens et dispositifs concrets de veille et de lutte anti-braconnage (Brigade Nationale Mobile de LAB, devenue Direction de la Protection de l'Environnement et de la Lutte Contre le Braconnage devenue aujourd'hui Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF), créé par Décret N° 562/PR/PM/MEEP/2018 (du 22 mars 2018), sous l'autorité directe du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche ; et Centre National de Protection des Eléphants- CNPE), mais aussi depuis 2011, par l'appel au partenariat public-privé (PPP) entre le Gouvernement du Tchad et African Parks Network (APN) pour la gestion déléguée du Parc National de Zakouma. Toutefois, d'importantes faiblesses structurelles persistent à plusieurs niveaux et dans la réalité des faits, les aires protégées (AP) ne disposant pas de l'appui d'un partenaire technique et financier ne bénéficient pas de la gestion ni des ressources dont elles devraient disposer pour garantir leur intégrité.

L'arsenal juridique régissant la gestion de l'environnement au Tchad, en général, et les aires protégées et les sites patrimoniaux en particulier, est limité à 4 lois en vigueur, dont la principale date de 2008 (Loi

⁴ Plan National de Développement 2017 – 2021, République du Tchad, Juin 2017

⁵ Scholte, P. et A. Larzillière., 2015. Etat des aires protégées d'Afrique centrale : République du Tchad. OFAC, Kinshasa, République Démocratique du Congo et Yaoundé, Cameroun

n°14/PR/2008, portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques). Cependant les décrets d'application, intégrant plan de gestion et modalités d'exercice de la chasse, n'ont été promulgués qu'en 2014.

Bien que doté depuis 2000 d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la biodiversité, stratégie révisée en 2014, le Tchad n'a jamais été en mesure d'assurer son application dans les faits. Le ministère en charge de l'environnement (MEEP) s'est doté récemment de 2 importants documents de stratégie de conservation : la Stratégie nationale de conservation des éléphants au Tchad 2016-2020, validée en décembre 2014, et une Stratégie et plan d'action à l'horizon 2030 pour la conservation de la faune au Tchad qui préconise, entre autres, un renforcement du réseau existant des aires protégées pour atteindre 17% en superficie nationale (Objectif d'Aichi). En dépit de la forte volonté du Gouvernement tchadien, ces politiques et stratégies approuvées sont peu mises en œuvre, faute d'attribution spécifique de financement public (budget de l'Etat) et privé (tourisme, chasse).

C'est dans ce cadre que, suite au lancement des actions de réintroduction de l'autruche que le MEEP est en train de mener avec l'appui technique et financier de Sahara Conservation Fund (SCF) et African Parks Network (APN) dans les aires protégées de Ouadi Rime – Ouadi Achim et de l'Ennedi, le programme APEF a été sollicité par le MEEP pour apporter un appui technique et financier à l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation de l'autruche.

Objet de l'expertise :

L'expertise demandée a deux objectifs :

- 1) Dresser un premier état des lieux de la population d'autruches au Tchad. Lors de l' « Atelier pour la conservation de l'Autruche au Tchad » tenu à Ndjamena en septembre 2019 et organisé par SCF, une carte préliminaire de la présence possible d'autruches au Tchad a été ébauchée par les experts. Cependant, les informations sur la présence de cette espèce sont incomplètes, ou datées et provenant de sources non officielles. Il est donc nécessaire de collecter des données primaires sur le terrain afin de disposer d'une image actualisée de la répartition actuelle de l'autruche dans le pays. Cela sera fait à l'aide de questionnaires menés dans toute la zone de potentielle présence de l'autruche au Tchad.
- 2) Sur la base des informations collectées sur le terrain, élaborer une stratégie nationale pour la conservation à long terme de l'autruche au Tchad.

Activités et mandat du consultant :

En étroite collaboration avec l'équipe de coordination de l'APEF et le MEEP, les services attendus du consultant comporteront plusieurs étapes :

1. Une première phase pendant laquelle le consultant se dédiera à la collecte de l'information et compilation de l'information existante (articles scientifiques, rapports techniques, littérature grise).
2. En parallèle à l'étape précédente, en fonction des données existantes, il élaborera l'itinéraire et le questionnaire pour les enquêtes à mener sur le terrain, dédié aux acteurs de terrain pour la mise à jour d'information sur le statut de conservation de l'autruche à l'échelle nationale (en même temps, lors des enquêtes, des informations préliminaires sur la présence de girafes seront aussi collectés). Cette étape prévoit aussi l'organisation d'une réunion avec APEF et DCFAP pour s'accorder sur la méthodologie et une autre réunion pour valider le questionnaire. Il est estimé que pour les enquêtes,

- 2 enquêteurs de la DCFAP, travailleront en équipe sur le terrain pendant une période d'environ 45 jours.
3. Organisation d'une journée de formation, à Ndjamena, des enquêteurs de terrain sur le questionnaire et la manière d'enregistrer les réponses.
 4. Une fois les enquêteurs formés, l'expert participera à une mission de terrain avec l'équipe des enquêteurs, pour lancer la collecte des données primaires.
 5. A la fin de la phase de collecte de données, l'expert se dédiera au traitement des données et à l'élaboration d'un draft pour la stratégie avec déclinaison des actions, des acteurs, du calendrier et une estimation du budget nécessaire pour sa mise en œuvre.
 6. Ensuite, la version draft de la stratégie sera partagée avec les parties prenantes et les commentaires seront intégrés dans une version pré-finale de la stratégie.
 7. L'expert participera à un atelier de validation de la stratégie qui se tiendra à Ndjamena avec les parties prenantes, et finalisera la stratégie.

(NB : tous les frais liés au travail des équipes d'enquêteurs, per diem, transport, etc., aussi bien que les frais pour l'organisation des ateliers seront à la charge du programme APEF)

Résultats attendus (livrables)

- Un premier rapport succinct décrivant les résultats de la mission d'enquêtes de terrain (fin de la phase 4).
- Un document draft, à l'issue de la phase de traitement des données (phase 5), présentant la stratégie avec déclinaison des actions, des acteurs, du calendrier et une estimation du budget nécessaire pour sa mise en œuvre. Une présentation PowerPoint sera aussi produite pour présenter aux acteurs les contenus du draft.
- Un document final (la « Stratégie Nationale de Conservation de l'autruche ») en format Word et un PowerPoint à présenter lors de l'atelier final de validation avec les parties prenantes. Le rapport final sera validé dans le cadre cet atelier.

Organisation et déroulement de la mission

Cette expertise sera menée par un expert senior (23 jours calendriers de mission) répartis sur 4 mois (de mars à juin 2020) comme suit :

Activités	Jours de travail	Localisation
Phase de collecte de l'information déjà disponible	2 jours	Domicile
Élaboration du questionnaire et de l'itinéraire des enquêtes de terrain	2 jours	Domicile
Formation des enquêteurs de terrain sur le questionnaire	1 jour	N'Djaména

Activités	Jours de travail	Localisation
Mission de terrain avec l'équipe des deux enquêteurs DCFAP pour le lancement de la collecte des données	5 jours	Tchad
Traitement des données et élaboration d'un draft pour la stratégie	6 jours	Domicile
Partage de la version draft de la stratégie avec les parties prenantes et intégration des commentaires dans un document final	2 jours	Domicile
Participation à un atelier de validation final de la stratégie	5 jours*	N'Djaména
Total	23 jours	

(* 5 jours= 2 jours de voyage, un jour de préparation de l'atelier, un jour d'atelier et un jour de finalisation du document et de la stratégie)

Profil et compétences des experts

Expert senior :

Compétences :

i) Connaissance de la biodiversité, espèces et habitats du Tchad, avec une expérience de terrain prouvée de la conservation de la faune au Tchad. ii) Expérience/compétence avérée en préparation de stratégies de conservation des espèces, notamment de l'autruche et/ou de la faune sahélo-saharienne.

Profil : Diplôme d'étude scientifique, niveau master 2 (bac + 5) en biologie, écologie, gestion des ressources naturelles. Bonne expérience sur le monitoring de la faune, les systèmes de suivi des espèces et les traitements des données SIG. Expérience avérée en organisation d'ateliers participatifs. Expérience minimale requise : 10 ans spécialiste en gestion de la faune.

Annexe 6 - Compte-rendu de la 1ère réunion de la Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad (PACT)

1. Contexte de la réunion

Le Programme APEF, financé par l'Union Européenne (11^{ème} FED) a pour but, notamment dans son Résultat 1, d'apporter une contribution significative à la gouvernance, au financement durable et au renforcement institutionnel du secteur de la conservation au Tchad. Cela doit se traduire concrètement par l'appui au MEEP pour l'élaboration de stratégies nationales du secteur dument validées par les parties concernées (stratégie de Lutte anti-braconnage, stratégie nationale de conservation, stratégie de collecte et traitement de données sur la biodiversité au Tchad, stratégie de gestion et de financement durable du secteur, etc.) Pour ce faire, le Programme APEF apporte son appui dans l'animation du dialogue politique intersectoriel impliquant les différents ministères concernés, les professionnels, les ONGs et la société civile afin de contribuer à une prise de décision concertée et inclusive.

La première étape de cette démarche de co-construction des stratégies nationales liées à la conservation consiste à regrouper l'ensemble des acteurs de terrain (ONGs et associations de conservation/société civile, partenaires techniques et financiers, services de l'Etat, ...) dans une instance de dialogue et de réseautage, nommée « Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad (PACT).

Objectif de la Plateforme est de construire et mettre en œuvre de manière partagée, une politique nationale, cohérente, efficiente, durable et opérationnelle, de conservation et de valorisation de la biodiversité, des aires protégées, des écosystèmes fragiles et des patrimoines naturels et culturels au Tchad.

La première réunion du PACT s'est tenue le 24 septembre 2019 à Ndjamena dans le but de la formaliser, en confirmant en même temps la volonté de participation des différents acteurs de la conservation, de recenser les activités de conservation et les financements actuels au bénéfice de la conservation et de récolter les « besoins » de chacun sur les sujets jugés prioritaires afin d'organiser des groupes de travail.

2. Participation

Cette première réunion a permis de regrouper un grand nombre d'acteurs présentant une forte diversité : 12 ONGs et associations nationales, partenaires techniques du MEEP, plusieurs conservateurs/gestionnaires d'AP, des projets (PASTOR, BIOPALT, RECONNECT, POROA, BSB Yamoussa/COMIFAC, ...), des services du MEEP (DCFAP, GFF), et d'autre Département Ministériel (Tourisme). La liste complète des participants est en annexe de ce rapport.

3. Déroulement de la réunion

Après une introduction par le MEEP et l'auto-introduction de chaque participant, un panoramique du Programme APEF a été présenté, ainsi que la logique générale du PACT, sa mission, ses objectifs et le mode de fonctionnement proposé.

Cela a ensuite conduit à une séance plénière de questions et réponses entre les participants, à la suite de quoi un tour de table a permis d'effectuer le recensement des activités de conservation et des financements actuels au bénéfice de la conservation (par acteur et par partenaire technique et financier).

Un résumé des informations recueillies lors du recensement a ensuite été présenté, accompagné du premier bilan des besoins apparus au cours du débat, en termes d'urgences pour une politique nationale de conservation au Tchad.

Pour terminer, un dernier tour de table a permis de clarifier i) les modalités de participation/consultation des acteurs de la conservation, ii) la position/implication de chaque structure participante dans cette initiative, iii) les modalités de formalisation et de fonctionnement de cette plateforme d'acteurs et iv) une proposition de calendrier de travail.

L'ordre du jour de la réunion est en annexe.

4. Résultats

Suite aux interventions et suggestions émises par les participants, l'intitulé des 6 thématiques présentées a été complété de manière à inclure la totalité des interventions correspondant au noyau dur de la conservation :

1. Connaissance et suivi des espèces et habitats (études, inventaires, projets de recherche, monitoring, création bases de données, ...)
2. Planification, gestion et valorisation des Aires Protégées (plans d'aménagement, schéma d'aménagement des zones périphériques, outils de gestion, valorisation touristique, conflits homme-faune, ...)
3. Réhabilitation des milieux et des populations fauniques et floristiques (restauration des habitats, réintroduction d'espèces, ...)
4. Appui institutionnel et structurel aux services de la conservation (renforcement des capacités, formation, infrastructures et équipements pour les institutions publiques, ...)
5. Lutte anti-braconnage ;
6. Appui aux mécanismes politiques et financiers de la conservation (élaboration de stratégies nationales, révision corpus législatif et réglementaire, financement des AP, etc.) ;
7. Communication, sensibilisation, éducation.

4.1 Questions-débat sur la PACT

Les thèmes suivants ont été introduits par les participants et débattus pendant la réunion :

- ✓ Missions assignées à la PACT : les participants ont validé les objectifs opérationnels de la plateforme présentés dans la note de présentation, notamment :
 - mieux coordonner les efforts et les différentes initiatives dans le domaine de la conservation au Tchad ; mutualiser les moyens, si possible ;
 - Harmoniser les approches et stratégies actuellement développées par les différents acteurs et partenaires de la conservation ;
 - Conforter et améliorer la capitalisation des projets, des initiatives et des actions menées au bénéfice de la politique nationale de conservation et de l'efficacité de ses outils ;
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies sectorielles opérationnelles et d'outils et moyens spécifiques partagés dans les domaines de la LAB (y c. renseignement), la conservation des espèces phares (PANE), la gestion des AP et des habitats fragiles, l'harmonisation des systèmes de suivi, collecte et traitement des données de la biodiversité, etc.) ;
 - Participer aux processus d'adaptation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel (classement AP, outils de gestion, réorganisation des institutions en charge des AP, etc.);
 - Participer aux travaux du programme APEF.
- ✓ Définition des contours de la conservation : la question des actions communautaires et de la gestion des ressources naturelles autour des AP (zones périphériques) peut être intégrée à la thématique de gestion/aménagement/valorisation des AP, de même que la question de la gestion des conflits homme-faune.
- ✓ Intérêt de la démarche soulignée par la DCFAP, car chaque partenaire de la conservation arrive avec sa propre stratégie sur le terrain. Une synergie, une mise en cohérence et une harmonisation (ce qui n'est pas une uniformisation) sont nécessaires.
- ✓ Durabilité de l'animation de la PACT : la durabilité de la Plateforme, son fonctionnement et son animation seront, assurée par le Programme APEF, en tant que programme du MEEP d'envergure nationale et avec le mandat d'animer le dialogue politique et technique intersectoriel du MEEP.
- ✓ Contribution aux stratégies nationales : la PACT ne va pas élaborer les stratégies nationales (conservation, LAB, espèces, etc...) à la place du Ministère ou en remplacement de celles existantes (ex : Stratégie Nationale de Protection des Eléphants, Biodiversité), mais va permettre à tous les acteurs concernés d'y prendre part et de contribuer par des échanges croisés à la construction des outils d'une politique de conservation durable car partagée.
- ✓ Modes de fonctionnement : proposition de travail en groupe technique restreint par thématique.

- ✓ Engagement de chaque acteur : les participants ont affirmé leur l'engagement à contribuer à l'échange d'informations et à l'élaboration concertée des outils politiques et stratégiques. Comme souligné par le représentant de l'UE, cette initiative de PACT doit constituer un « *pacte* » entre les acteurs pour la conservation au Tchad.

4.2 Proposition de modalités de travail, poursuite de la PACT et prochaines étapes

A l'issue de la réunion, il a été convenu de la suite à donner :

- ✓ Création d'une « mailing liste », gérée par APEF, afin de partager les informations et les contacts. APN a d'ores et déjà proposé de partager ses rapports mensuels relatifs aux AP en gestion (Ennedi, Zakouma) à tous.
- ✓ Envoi à tous d'un tableau simplifié pour compléter les informations de présentation de chacun ébauchées lors de la réunion : il s'agit d'un tableau de bord des acteurs et de leurs interventions actuelles au Tchad.
- ✓ Proposition d'une réunion plénière tous les 6 mois
- ✓ Proposition d'expression d'intérêt de chacun sur les sujets jugés prioritaires afin d'organiser des groupes de travail. Pour rappel, le Programme APEF a lancé plusieurs démarches sur les sujets suivants qui pourraient faire l'objet de certains groupes de travail
 - Evolution institutionnelle du MEEP
 - Révision du corpus législatif et réglementaire
 - Diagnostic pour une stratégie nationale de LAB